

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1722

12 juillet 2008

SOMMAIRE

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A.	82617	Ilyx S.A.	82623
13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l.	82617	In.Tra.Mag S.à r.l.	82655
Admiral Institutional S.à r.l.	82621	Kettaneh Group Holding S.A.	82623
Aloes S.A., SPF	82614	Krupaco Finance S.A.	82620
AMCI Worldwide Holdings S.à r.l.	82642	LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l.	82617
Apollo Vicalvaro S.à r.l.	82616	LBREP III Dame S.à r.l.	82632
Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle	82621	LL IDDF V Holding Company, S.à r.l.	82619
Arnica S.A., SPF	82614	Luxaviation S.A.	82649
Auretianni S.A.	82612	Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l.	82618
Automotive Industries S.à r.l.	82612	Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l.	82615
Automotive Industries S.à r.l.	82615	Mirador S.A.	82623
Automotive Industries S.à r.l.	82615	MMR Russia S.à r.l.	82613
Bannister International S.A.	82634	Natco Luxembourg S.à r.l.	82616
BEE Trading Company S.A.	82612	Nostra S.A., SPF	82614
BL Immo Franchising, s.à r.l.	82612	PARGESA Luxembourg S.A.	82620
British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited	82622	Picardy Wind S.à r.l.	82653
Canisse S.A.	82610	Prim Investment 2 S.à r.l.	82616
Capio LuxTopHolding S.à r.l.	82613	Sarasin Fund Selection	82649
Capital Immo	82611	Shvur	82611
Cliffs International Luxembourg S.à r.l.	82617	SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A.	82619
Cliffs International Luxembourg S.à r.l.	82622	SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A.	82619
Cliffs International Lux I	82618	Strateteq International S.A.	82613
Cliffs International Lux IV	82618	Teli Finances S.A.	82615
Coalba S.A.	82610	Terryhold S.A.	82610
Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A.	82622	ValueInvest Asset Management S.A.	82610
Defense Control Europe SA	82611	Vanpart S.à r.l.	82624
EBT Cebalrai S.à r.l.	82614	Votre Cordonnier Thiry S.à r.l.	82611
Electa International Advisory S.A.	82616	Westerngem Holding S.A.	82621
European Commercial Industrial Company	82619	Whirlpool International Manufacturing S.à r.l.	82625
Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A.	82624	Wolf Capital S.à r.l.	82620
Hitech Computers	82611	Xepa S.à r.l.	82617
		Xepa S.à r.l.	82618

Terryhold S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 26.480.

Les statuts coordonnés de la société au 5 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 19 juin 2008.

Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2008080981/243/13.

(080091956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Martine SCHAEFFER

Notaire

Référence de publication: 2008080985/5770/12.

(080092549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Coalba S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5480 Wormeldange, 168, rue Principale.
R.C.S. Luxembourg B 85.630.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081162/619/12.

Enregistré à Luxembourg, le 20 juin 2008, réf. LSO-CR08120. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Canisse S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.
R.C.S. Luxembourg B 75.168.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du Conseil d'Administration tenu à Luxembourg en date du 2 juin 2008 à 16 heures

Il résulte dudit procès-verbal que la gestion journalière de la société a été déléguée à Monsieur Gabriel JEAN, juriste, demeurant professionnellement au 10B, rue des Mérovingiens, L-8070 Bertrange.

En qualité d'administrateur délégué, Monsieur Gabriel JEAN aura le pouvoir d'engager la Société par sa seule signature dans le cadre des actes de gestion journalière.

Luxembourg, le 2 juin 2008.

Pour CANISSE S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081497/768/17.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09804. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093447) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Votre Cordonnier Thiry S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4761 Pétange, 25, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 40.922.

Le bilan au 31/12/06 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008081390/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07809. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Defense Control Europe SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.
R.C.S. Luxembourg B 82.352.

Le bilan au 31/12/2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008081391/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07805. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

**Capital Immo, Société Anonyme,
(anc. Hitech Computers).**

Siège social: L-1857 Luxembourg, 5, rue du Kiem.
R.C.S. Luxembourg B 110.718.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Signatures

Référence de publication: 2008081393/7343/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10002. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Shvur, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 123.412.

Extrait des décisions prises par les associés prises en date du 28 mai 2008

La société à responsabilité limitée RSM Henri Grisius & Associés a démissionné de son mandat de réviseur d'entreprises.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Pour avis sincère et conforme

SHVUR

Signatures

Référence de publication: 2008081484/29/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09000. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

BEE Trading Company S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4710 Pétange, 38, rue d'Athus.

R.C.S. Luxembourg B 74.094.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008081394/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07829. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

BL Immo Franchising, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 2, rue d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 80.573.

Le bilan au 31/12/2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27/06/08.

Signature.

Référence de publication: 2008081395/2269/12.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07825. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092194) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juin 2008.

Auretianni S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 97.364.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal du conseil d'administration tenu à Luxembourg en date du 16 octobre 2007 à 9 heures

Il résulte dudit procès-verbal que CLEVERDAN S.A. et MAJENTEL S.A., sociétés de droit luxembourgeois, avec siège social au 3, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, ont démissionné de leur poste d'administrateur, avec effet au 16 octobre 2007

Luxembourg, le 16 octobre 2007.

Pour AURETIANNI S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081496/768/16.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09800. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008081602/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09084. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Capio LuxTopHolding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 5.846.975,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 41, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 119.205.

—
EXTRAIT

Le siège social d'Apax WW Nominees Ltd, associé de la Société, a été transféré à l'adresse suivante:
33 Jermyn Street, Londres SW1 Y6DN, Royaume Uni
Pour mention aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 juin 2007.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2008081532/260/17.

Enregistré à Luxembourg, le 12 juin 2008, réf. LSO-CR03960. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093320) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Strateteq International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 9, rue des Trois Cantons.
R.C.S. Luxembourg B 44.030.

—
*Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire
tenue extraordinairement à Luxembourg en date du 5 novembre 2007 à 10 heures*

Il résulte dudit procès-verbal que Madame Denira KARASU a démissionné de sa fonction de Commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Madame Ariane DUPONT, 38, rue Germaine De Wandre, B-6032 Mont-sur-Marchienne a été nommée comme nouveau Commissaire aux comptes et terminera le mandat de son prédécesseur.

Luxembourg, le 5 novembre 2007.

Pour STRATETEQ INTERNATIONAL S.A.

Signature

Référence de publication: 2008081498/768/18.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09809. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093462) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

MMR Russia S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-8308 Capellen, 38, Parc d'Activités Capellen.
R.C.S. Luxembourg B 107.320.

-
- M. Nicolas Tommasini, en sa qualité de gérant, a son adresse professionnelle au 25, rue Balzac, F-75406 Paris;
 - M. Luc LEROI, en sa qualité de gérant, a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - M. Yves DESIRONT, en sa qualité de gérant, a son adresse professionnelle au 40, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;
 - ORCO HOLDING, en sa qualité de gérant, a son siège social au 38, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen.
- Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Capellen, le 16 juin 2008.

Alexander SEMIK

Mandataire

Référence de publication: 2008081617/1273/19.

Enregistré à Luxembourg, le 19 juin 2008, réf. LSO-CR07394. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Nostra S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 134.035.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081595/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09960. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092767) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Aloes S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 134.033.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081599/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09949. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092762) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Arnica S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 134.036.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081600/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09947. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

EBT Cebalrai S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 78.986.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008081603/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08906. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Teli Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 105.558.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081601/833/13.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09941C. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092757) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008081604/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09087. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092746) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Automotive Industries S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 95.921.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Signatures

Référence de publication: 2008081605/710/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09090. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092744) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.700,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.900.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081615/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09185. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Natco Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 132.878.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Luxembourg Corporation Company SA

Gérant

Signatures

Référence de publication: 2008081609/710/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09079. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092743) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Apollo Vicalvaro S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 89.907.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Priscille Fourneaux

Gérant

Référence de publication: 2008081610/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08911. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092742) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Electa International Advisory S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 118.310.

Le bilan de la société au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081648/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08583. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092786) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Prim Investment 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 135.102.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n^o 51924 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008082407/211/11.

(080094342) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

LaSalle UK Ventures Co-Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 136.656.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Joëlle BADEN

Notaire

Référence de publication: 2008082391/7241/11.

(080094206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.**Xepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 76.519.

La version abrégée des comptes annuels au 30 juin 2003 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Priscille Fourneaux

Gérant

Référence de publication: 2008081612/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08910. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092740) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 100.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.768.

Les comptes annuels pour la période du 2 mai 2007 (date de constitution) au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081618/581/14.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09180. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.à r.l., Société à responsabilité limitée,**(anc. 13 rue Alphonse de Neuville Paris XVII S.A.).****Capital social: EUR 6.100.000,00.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faiencerie.

R.C.S. Luxembourg B 121.629.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081633/6341/14.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08860. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Xepa S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 21, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 76.519.

La version abrégée des comptes annuels au 30 juin 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26/06/08.

Priscille Fourneaux
Gérant

Référence de publication: 2008081613/710/15.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08909. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cliffs International Lux IV, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 32.601.950,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 123.195.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081621/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09178. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Macquarie European Vehicle Safety Holdings 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.300,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 117.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081616/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09183. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cliffs International Lux I, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 33.099.466,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 118.854.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081625/581/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09177C. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.551.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081626/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09175. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092728) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

SMARTSTREAM TECHNOLOGIES Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 33, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 96.551.

Les comptes annuels au 30 juin 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081628/581/12.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09173. - Reçu 30,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

LL IDDF V Holding Company, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 73, Côte d'Eich.
R.C.S. Luxembourg B 85.751.

Le bilan de la société au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20/06/2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081644/751/12.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR10247. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

European Commercial Industrial Company, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 29.324.

Il résulte d'une décision prise par l'associé unique lors du procès-verbal tenu en date du 18 février 2008 qu'il y a lieu d'inscrire les modifications suivantes concernant la société EUROPEAN COMMERCIAL INDUSTRIAL COMPANY

Il a été décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société du 15, rue Notre-Dame - L-2240 Luxembourg au 16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2008.

LUXFIDUCIA S.à.r.l.

16, rue de Nassau, L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008081782/1629/18.

Enregistré à Luxembourg, le 28 mars 2008, réf. LSO-CO08393. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Wolf Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 128.303.

—
EXTRAIT

Depuis le 13 mai 2008, la nouvelle adresse de S.M.S. FINANCE S.A., associé unique, est 5, allée Scheffer à L-2520 Luxembourg.

La nouvelle adresse de Mr Massimo Armanini, gérant de catégorie A, est Via Monti 3 à I-20123 Milan.

Luxembourg, le 30 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081624/9142/17.

Enregistré à Luxembourg, le 30 juin 2008, réf. LSO-CR11005. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093477) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

PARGESA Luxembourg S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2211 Luxembourg, 1, rue de Namur.
R.C.S. Luxembourg B 25.901.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 avril 2008

Commissaire aux comptes:

Le mandat du Commissaire aux Comptes, ERNST & YOUNG, domicilié 7, Parc d'activité Syrdall L-5365 Munsbach, est reconduit pour une période d'un an, jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2009.

Pour extrait conforme

PARGESA Luxembourg S.A

Signature

Référence de publication: 2008081622/2386/16.

Enregistré à Luxembourg, le 18 juin 2008, réf. LSO-CR07069. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093067) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Krupaco Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 86.174.

—
Lors de l'Assemblée Générale Annuelle tenue en date du 30 mai 2008, les actionnaires ont décidé de:

1. renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Frank Przygodda, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Franck Doineau, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg
- Patricia Murray, avec adresse professionnelle à Bush Hill, BB14038 St Michael, La Barbade

pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

2. renouveler le mandat de commissaire de Eurofid S.à.r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle statuant sur les comptes de l'exercice se terminant au 31 décembre 2008 et qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081716/581/21.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09166. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Aprovia Luxembourg Groupe Usine Nouvelle, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.076.600,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 87.985.

En date du 20 mai 2008, l'associé Aprovia Management Gun S.à r.l., avec siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, a transféré la totalité de ses 8 772 parts sociales à Aprovia Group Holding S.à r.l., avec siège social au 9, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach.

En conséquence, Aprovia Group Holding S.à r.l. est associé unique avec 123 064 parts sociales.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081718/581/16.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09167. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Admiral Institutional S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 10.125,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 122.644.

Constituée par-devant M^e Henri Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, en date du 24 août 2006, acte publié au Mémorial C no 175 du 14 Février 2007.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Admiral Institutional S.à r.l.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2008081669/3521/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09678. - Reçu 26,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Westerngem Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 7.166.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008

Sont renommés administrateurs pour une durée de un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 29 mars 2009:

- Monsieur Didier LANCE, demeurant 58, Groenendaalaan, B-8400 Ostende, Belgique.
- Monsieur David J. BOOKER, demeurant 1, Koningin Emmalaan, NL-1261 AE Blaricum, Pays-Bas.
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg,
- Monsieur José Luis RODRIGUEZ, demeurant 49, Hochwachstrasse, CH-6312 Steinhausen, Suisse.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de un ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 29 mars 2009:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081721/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08753. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

British American Tobacco Brands (Switzerland) Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 89.207.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 juin 2008

Sont renommés administrateurs pour une durée de un an, leurs mandats prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2008:

- Monsieur K.J. HARDMAN, demeurant au 4, Globe House, Temple Place, GB-WC2R 2P London,
- Monsieur David J. BOOKER, demeurant 1, Koningin Emmalaan, NL-1261 AE Blaricum, Pays-Bas.
- Monsieur Luc HANSEN, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, à Luxembourg,
- Monsieur José Luis RODRIGUEZ, demeurant 49, Hochwachstrasse, CH-6312 Steinhausen, Suisse.

Est renommée commissaire aux comptes pour une durée de un ans, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2008:

- PricewaterhouseCoopers S.à r.l., 400, route d'Esch, L-1014 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081725/534/21.

Enregistré à Luxembourg, le 24 juin 2008, réf. LSO-CR08756. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Cliffs International Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 100.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 127.768.

Suivant la résolution signée en date du 28 mai 2008, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- Acceptation de la démission de Daniel P. Hayes, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue Suite 1500,44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, de son mandat de gérant avec effet immédiat;
- Nomination de Michael J. Morris, avec adresse professionnelle au 1100, Superior Avenue, Suite 1500,44114 Cleveland, Ohio, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juin 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008081667/581/17.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09163. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 34B, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 56.314.

Unique résolution

L'assemblée générale de la société anonyme Colusim, Compagnie Luxembourgeoise de Services Immobiliers SA tenue le 25 avril 2008 a décidé à l'unanimité du transfert de son siège social situé actuellement au 45, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg vers le nouveau siège situé au 34B, rue Philippe II, L-2012 Luxembourg.

Extrait aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Le président / le secrétaire / le scrutateur

Référence de publication: 2008081742/3870/16.

Enregistré à Luxembourg, le 28 avril 2008, réf. LSO-CP09333. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Mirador S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 78.551.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 05 mai 2008

L'Assemblée a décidé de transférer le siège social de la société au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Maître René FALTZ et Maître Thomas FELGEN, tous deux Administrateurs, ont informé l'Assemblée Générale de leur nouvelle adresse professionnelle au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081805/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06126. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Ilyx S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1720 Luxembourg, 6, rue Heinrich Heine.
R.C.S. Luxembourg B 95.985.

—
Extrait de Résolution prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 14 mai 2008

L'Assemblée transfère le siège social de la compagnie au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

L'Assemblée prend note du changement d'adresse de Maître René FALTZ et Maître Thomas FELGEN, tous deux administrateurs, au 6, rue Heine, L-1720 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 juin 2008.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008081807/263/17.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2008, réf. LSO-CR06121. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Kettaneh Group Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 67, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 29.066.

—
Extrait des résolutions prises à l'Assemblée Générale Ordinaire du 29 février 2008

Le mandat des administrateurs est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009. Le conseil d'administration se compose comme suit:

- Monsieur Nabil KETTANEH, homme d'affaires, demeurant à Beyrouth, Liban
- Maître Gabriel TRAD, avocat, demeurant à Beyrouth, Liban
- Maître Youssef TAKLA, avocat, demeurant à Beyrouth, Liban

Le mandat du commissaire aux comptes LUX-AUDIT REVISION S.à.r.l, avec siège social à L-1471 Luxembourg, 257, route d'Esch est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire décidant de l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 mars 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008082277/280/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 mars 2008, réf. LSO-CO06588. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080094122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

G.A.F.L. & Cie, S.C.A., Générale Alimentaire Franco-Luxembourgeoise & Cie, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1340 Luxembourg, 3-5, place Winston Churchill.
R.C.S. Luxembourg B 90.483.

Le bilan au 31 décembre 2007, ainsi que l'annexe et les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008081655/833/14.

Enregistré à Luxembourg, le 26 juin 2008, réf. LSO-CR09966. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080092775) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Vanpart S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid.
R.C.S. Luxembourg B 114.834.

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant Maître Léon Thomas dit Tom METZLER, notaire de résidence à Luxembourg-Bonnevoie.

A COMPARU:

Monsieur Eric VANMANSART, administrateur-directeur, né à Arlon (Belgique) le 10 octobre 1960, demeurant à B-6700 Arlon, 36, rue Hamelius.

Ce comparant a exposé au notaire instrumentant et l'a requis d'acter ce qui suit:

I.- Le comparant est le seul et unique associé de la société à responsabilité limitée "VANPART S.à r.l.", avec siège social à L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, le 8 mars 2006, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C, numéro 1061 du 31 mai 2006,

immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 114.834.

II.- Le capital social est fixé à trente mille euros (EUR 30.000.-) représenté par cent (100) parts sociales de trois cents euros (EUR 300.-) chacune, entièrement souscrites et libérées et appartenant à l'associé unique Monsieur Eric VANMANSART, prénommé.

III.- Monsieur Eric VANMANSART, prénommé, représentant comme seul et unique associé l'intégralité du capital social, agissant en lieu et place de l'assemblée générale extraordinaire, a pris la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de transférer le siège social de la société de L-2412 Luxembourg, 40, Rangwee à L-8422 Steinfort, 69, rue de Hobscheid, et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts de la société, pour lui donner la teneur suivante:

"Le siège de la société est établi à Steinfort."

IV.- Le montant des frais, rémunérations et charges en raison des présentes, estimé sans nul préjudice à la somme de sept cents euros (EUR 700.-) est à charge de la société qui s'y oblige, l'associé unique en étant solidairement tenu envers le notaire.

V.- Le comparant élit domicile au siège de la société.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg-Bonnevoie en l'Etude.

Et après lecture faite et interprétation donnée dans une langue de lui connue au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé le présent acte avec Nous Notaire.

Signé: Eric VANMANSART, Tom METZLER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008, Relation: LAC/2008/23576. — Reçu € 12.- (douze euros).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Bonnevoie, le 26 juin 2008.

Tom METZLER.

Référence de publication: 2008081562/222/40.

(080093558) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Whirlpool International Manufacturing S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 139.331.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the ninth day of the month of June.

Before Maître Anja HOLTZ, notary residing in Wiltz, Grand-Duchy of Luxembourg, acting in replacement of Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, who will be the depositary of the present deed.

There appeared:

Whirlpool International GmbH, a company incorporated under the laws of Switzerland, with registered office at C/O Tax Partner, Talstrasse 80, 8001 Zürich, Switzerland, registered with the trade registry of the district of Zürich under number CH-020.4.037.377-7, represented by M^e Antoine DAUREL, lawyer, residing in Luxembourg pursuant to a proxy dated May 29, 2008 (such proxy to be registered together with the present deed).

The appearing party, acting in the above stated capacity, have requested the undersigned notary to draw up the articles of association of a limited liability company Whirlpool International Manufacturing S.à r.l. ("société à responsabilité limitée") which is hereby established as follows:

Art. 1^{er} . Denomination. A limited liability company (société à responsabilité limitée) with the name "Whirlpool International Manufacturing S.à r.l." (the "Company") is hereby formed by the appearing parties and all persons who will become shareholders thereafter. The Company will be governed by these articles of association and the relevant legislation.

Art. 2. Object . The purposes for which the company is established are to undertake, in Luxembourg and abroad, financing operations by granting loans to corporations belonging to the same international group to which it belongs itself. These loans will be refinanced inter alia but not limited to, by financial means and instruments such as loans from shareholders or group companies or bank loans. Furthermore, the company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development, the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by the way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents, grant companies in which it has participating interests any support, loans, advances or guarantees.

The company may loan or borrow in any form with or without security and proceed to the issuance of financial instruments, which may be convertible. In addition, the company may - outside the Grand-Duchy of Luxembourg - acquire any type of white goods, whether primary, semi finished or finished, and re-sell these white goods. In general, the company may carry out any financial, commercial, industrial, personal or real estate transactions, take any measure to safeguard its right and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes or which are liable to promote their development or extension.

Art. 3. Duration. The Company is established for an unlimited period.

Art. 4. Registered Office. The Company has its registered office in the City of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the articles of association.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by decision of the manager or as the case may be the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

In the event that the manager, or as the case may be the board of managers, should determine that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg company. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the manager or as the case may be the board of managers.

Art. 5. Share capital. The issued share capital of the Company is set at Twelve Thousand and Five Hundred euros (€ 12,500) divided into One Hundred and Twenty Five (125) shares with a par value of One Hundred euros (€ 100) each.

The capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association.

Any available share premium shall be distributable.

Art. 6. Transfer of Shares. Shares are freely transferable among shareholders. Except if otherwise provided by law, the share transfer to non-shareholders is subject to the consent of shareholders representing at least seventy five percent of the Company's capital.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, acquire its own shares.

Art. 7. Management of the Company. The Company is managed by one or several managers who need not be shareholders.

They are appointed and removed from office by a simple majority decision of the general meeting of shareholders, which determines their powers and the term of their mandates. If no term is indicated the managers are appointed for an undetermined period. The managers may be re-elected but also their appointment may be revoked with or without cause (ad nutum) at any time.

In the case of more than one manager, the managers constitute a board of managers. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference call or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another and to communicate with one another. A meeting may also be held by conference call only. The participation in, or the holding of, a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting or the holding of a meeting in person. Managers may be represented at meetings of the board by another manager without limitation as to the number of proxies which a manager may accept and vote.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers twenty-four (24) hours at least in advance of the date scheduled for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex, email or facsimile, or any other similar means of communication. A special convening notice will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

The general meeting of shareholders may decide to appoint managers of two different classes, being class A managers and class B managers. Any such classification of managers shall be duly recorded in the minutes of the relevant meeting and the managers be identified with respect to the class they belong.

Decisions of the board of managers are validly taken by the approval of the majority of the managers of the Company (including by way of representation). In the event however the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) any resolutions of the board of managers may only be validly taken if approved by the majority of managers including at least one class A and one class B manager (which may be represented).

The board of managers may also, unanimously, pass resolutions on one or several similar documents by circular means when expressing its approval in writing, by cable or facsimile or any other similar means of communication. The entirety will form the circular documents duly executed giving evidence of the resolution. Managers' resolutions, including circular resolutions, may be conclusively certified or an extract thereof may be issued under the individual signature of any manager.

The Company will be bound by the sole signature in the case of a sole manager, and in the case of a board of managers by the sole signature of any of the managers, provided however that in the event the general meeting of shareholders has appointed different classes of managers (namely class A managers and class B managers) the Company will only be validly bound by the joint signature of one class A manager and one class B manager (including by way of representation). In any event the Company will be validly bound by the sole signature of any person or persons to whom such signatory powers shall have been delegated by the sole shareholder or in case of a board of managers by the board itself or by any one of the managers or, in the event of classes of managers, by one class A and one class B manager acting together (including by way of representation).

Art. 8. Liability Managers, indemnification.

8.1 The managers are not held personally liable for the indebtedness of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the performance of their duties.

8.2 Subject to the exceptions and limitations listed in article 8.3, every person who is, or has been, a manager or officer of the Company shall be indemnified by the Company to the fullest extent permitted by law against liability and against all expenses reasonably incurred or paid by him in connection with any claim, action, suit or proceeding which he becomes involved as a party or otherwise by virtue of his being or having been such manager or officer and against amounts paid or incurred by him in the settlement thereof. The words "claim", "action", "suit" or "proceeding" shall apply to all claims, actions, suits or proceedings (civil, criminal or otherwise including appeals) actual or threatened and the words "liability" and "expenses" shall include without limitation attorneys' fees, costs, judgements, amounts paid in settlement and other liabilities.

8.3 No indemnification shall be provided to any manager or officer:

8.3.1 Against any liability to the Company or its shareholders by reason of wilful misfeasance, bad faith, gross negligence or reckless disregard of the duties involved in the conduct of his office;

8.3.2 With respect to any matter as to which he shall have been finally adjudicated to have acted in bad faith and not in the interest of the Company; or

8.3.3 In the event of a settlement, unless the settlement has been approved by a court of competent jurisdiction or by the board of managers.

8.4 The right of indemnification herein provided shall be severable, shall not affect any other rights to which any manager or officer may now or hereafter be entitled, shall continue as to a person who has ceased to be such manager or officer and shall inure to the benefit of the heirs, executors and administrators of such a person. Nothing contained herein shall affect any rights to indemnification to which corporate personnel, including managers and officers, may be entitled by contract or otherwise under law.

8.5 Expenses in connection with the preparation and representation of a defence of any claim, action, suit or proceeding of the character described in this article shall be advanced by the Company prior to final disposition thereof upon receipt of any undertaking by or on behalf of the officer or manager, to repay such amount if it is ultimately determined that he is not entitled to indemnification under this article.

Art. 9. Shareholder voting rights. Each shareholder may take part in collective decisions. He has a number of votes equal to the number of shares he owns and may validly act at any meeting of shareholders through a special proxy.

Art. 10. Shareholder Meetings. Decisions by shareholders are passed in such form and at such majority as prescribed by Luxembourg Company law in writing (to the extent permitted by law) or at meetings. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company or any valid written resolution (as the case may be) shall represent the entire body of shareholders of the Company.

Meetings shall be called by convening notice addressed by registered mail to shareholders to their address appearing in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days prior to the date of the meeting. If the entire share capital of the Company is represented at a meeting, the meeting may be held without prior notice.

In the case of written resolutions, the text of such resolutions shall be sent to the shareholders at their addresses inscribed in the register of shareholders held by the Company at least eight (8) days before the proposed effective date of the resolutions. The resolutions shall become effective upon the approval of the majority as provided for by law for collective decisions (or subject to the satisfaction of the majority requirements, on the date set out therein). Unanimous written resolution may be passed at any time without prior notice.

Except as otherwise provided for by law, (i) decisions of the general meeting shall be validly adopted if approved by shareholders representing more than half of the corporate capital. If such majority is not reached at the first meeting or first written resolution, the shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented. (ii) However, decisions concerning the amendment of the articles of association are taken by (x) a majority of the shareholders (y) representing at least three quarters of the issued share capital and (iii) decisions to change of nationality of the Company are to be taken by shareholders representing 100% of the issued share capital.

In case and for as long as the Company has more than 25 shareholders, an annual general meeting shall be held each [second Tuesday of May at 11.00 AM] of each year. If such day is not a business day, the meeting shall be held on the immediately following business day.

Art. 11. Accounting Year. The accounting year begins on 1st January of each year and ends on 31st December of the same year.

Art. 12. Financial Statements. Every year as of the accounting year's end, the annual accounts are drawn up by the manager or as the case may be, the board of managers.

The financial statements are at the disposal of the shareholders at the registered office of the Company.

Art. 13. Distributions. Out of the net profit five percent (5%) shall be placed into a legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when such reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital of the Company.

The shareholders may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the manager, or as the case may be the board of managers, showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realized since the end of the last accounting year increased by profits carried forward and distributable reserves but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law.

The balance may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders.

The share premium account may be distributed to the shareholders upon decision of a general meeting of shareholders. The general meeting of shareholders may decide to allocate any amount out of the share premium account to the legal reserve account.

Art. 14. Dissolution. In case the Company is dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who may be but do not need to be shareholders and who are appointed by the general meeting of shareholders who will specify their powers and remunerations.

Art. 15. Sole Shareholder. If, and as long as one shareholder holds all the shares of the Company, the Company shall exist as a single shareholder company, pursuant to article 179 (2) of the law of 10th August, 1915 on commercial companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

Art. 16. Applicable law. For anything not dealt with in the present articles of association, the shareholders refer to the relevant legislation.

Subscription and payment

The articles of association of the Company having thus been drawn up by the appearing party, Whirlpool International GmbH, and the notary, the appearing party has subscribed and entirely paid-up the One Hundred and Twenty Five (125) shares.

Evidence of the payment of the subscription price of Twelve Thousand and Five Hundred euros (€ 12,500) has been shown to the undersigned notary.

Expenses, valuation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately EUR 1,900.-.

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has forthwith taken immediately the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at:
50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg
2. The following persons are appointed managers of the Company for an undetermined period of time subject to the articles of association of the Company:

A managers:

Name, Title, Address, Date of birth, Place of birth

Marc Robert Bitzer, President Whirlpool Europe, Via Silvio Pellico 8, 21100, Varese Italy, 11 January 1965, Balingen, Germany

Irene Frances Bellew Lenarduzzi, Group Counsel Chief Legal Officer, Via dei Castagni 12, Bodio Lomnago (VA), Italy, 26 September 1952, Liverpool, United Kingdom

John Joseph Sweeney, Tax Adviser, Via Petrarca 144, Travedona Monate (VA), 21028 Italy, 4 October 1952, Glasgow, Scotland

B managers:

Name, Title, Address, Date of Birth, Place of birth

Romain Thillens, Company Manager, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, 30 October 1952, Wiltz-Luxembourg

Nour-Eddin Nijar, Private Employee, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, 10 September 1952, Marrakech, Morocco

Special disposition

The first accounting year shall begin on the date of incorporation and shall terminate on 31st December 2008.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, who requested that the deed should be documented in the English language, the said persons appearing signed the present original deed together with us, the notary, having personal knowledge of the English language.

The present deed, worded in English, is followed by a translation into French. In case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille huit, le neuvième jour du mois de juin.

Par devant Maître Anja HOLTZ, notaire de résidence à Wiltz (Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu,

Whirlpool International GmbH, une société de droit suisse, ayant son siège social à C/0 Tax Partner, Talstrasse 80, 8001 Zürich, Suisse, enregistrée au registre du commerce du canton de Zürich sous le numéro Ch-020.4.037.377-7, représentée par M^e Antoine DAUREL, avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration en date du 29 mai 2008 (laquelle sera enregistrée avec le présent acte).

La partie comparante, ès qualités, a demandé au notaire soussigné d'arrêter les statuts d'une société à responsabilité limitée Whirlpool International Manufacturing S.à r.l., qui est constituée comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination. Il est formé par les parties comparantes et toutes personnes qui deviendront par la suite associés, une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "Whirlpool International Manufacturing S.à r.l." (la "Société"). La Société sera régie par les présents statuts et la législation pertinente.

Art. 2. Objet. L'objet de la Société est d'entreprendre des opérations financières, au Luxembourg ou à l'étranger, par la concession de prêts à toute société appartenant au même groupe international auquel elle appartient elle-même. Ces prêts seront refinancés par, inter alia, mais sans se limiter à, des moyens financiers tels que des prêts d'actionnaires ou de sociétés du groupe, ou des prêts bancaires. En outre, la Société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises dans lesquelles elle a un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La Société pourra emprunter ou prêter, sous quelque forme que ce soit, avec ou sans garantie, et procéder à l'émission d'instruments financiers pouvant être convertibles. En outre, la Société peut - en-dehors du territoire luxembourgeois - acquérir tout type de produits électroménagers, qu'ils soient sous forme de matières premières, de produits semi-finis ou de produits finis et revendre ces produits. D'une manière générale, la Société pourra entreprendre toute transaction en matière financière, commerciale, industrielle, personnelle ou immobilière, prendre toute mesure pour protéger ses droits et effectuer toute transaction liée directement ou indirectement avec son objet ou en mesure de promouvoir son développement ou extension.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant dans les conditions prévues pour la modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être transférée à l'intérieur de la municipalité par décision du gérant ou, le cas échéant, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales situés au Luxembourg ou à l'étranger.

Au cas où le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance, estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, ont eu lieu ou sont sur le point d'avoir lieu, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures temporaires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, demeurera une société luxembourgeoise. Ces mesures temporaires seront prises et portées à la connaissance des tiers par le gérant ou le cas échéant le conseil de gérance.

Art. 5. Capital Social. Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12,500) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de Cent euros (€ 100) chacune. Le capital de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution des associés adoptée de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Toute prime d'émission disponible est distribuable.

Art. 6. Transfert de parts sociales. Les parts sociales sont librement transférables entre associés. Sauf dispositions contraires de la loi, le transfert de parts sociales à des non associés est soumis à l'agrément donné par les associés représentant au moins soixante-quinze pourcent du capital social de la Société.

La Société peut, dans la mesure permise par la loi, acquérir ses propres parts sociales.

Art. 7. Gérance de la Société. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non.

Ils sont nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés, qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions, et qui statue à la majorité simple. Si aucun terme n'est indiqué, les gérants sont nommés pour une période indéterminée. Les gérants sont rééligibles mais leur nomination est également révocable avec ou sans motifs (ad nutum) et à tout moment.

Au cas où il y aurait plus d'un gérant, les gérants constituent un conseil de gérance. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique ou d'autres moyens de communication similaires permettant à toutes les personnes prenant part à cette réunion de s'entendre les uns les autres et de communiquer les uns avec les autres. Une réunion peut également être tenue uniquement sous forme de conférence téléphonique. La participation à ou la tenue d'une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion ou à une réunion

tenue en personne. Les gérants peuvent être représentés aux réunions du conseil de gérance par un autre gérant, sans limitation quant au nombre de procurations qu'un gérant peut accepter et voter.

Un avis écrit de toute réunion du conseil de gérance doit être donné aux gérants au moins vingt-quatre (24) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit, par câble, télégramme, télex, email ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

L'assemblée générale des associés peut décider de nommer des gérants de deux classes différentes, à savoir des gérants de classe A et des gérants de classe B. Toute classification de gérants doit être dûment enregistrée dans le procès-verbal de l'assemblée concernée et les gérants doivent être identifiés en fonction de la classe à laquelle ils appartiennent.

Les décisions du conseil de gérance sont valablement prises avec l'accord de la majorité des gérants de la Société (y compris par voie de représentation). Toutefois, au cas où l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir, les gérants de classe A et les gérants de classe B), toute résolution du conseil de gérance ne pourra être valablement adoptée que si elle est approuvée par la majorité des gérants incluant au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B (qui peuvent être représentés).

Le conseil de gérance peut également, à l'unanimité, prendre des résolutions sur un ou plusieurs documents similaires par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par câble ou télécopie ou tout autre moyen de communication similaire. L'ensemble constituera les documents circulaires dûment exécutés faisant foi de la résolution intervenue. Les résolutions des gérants, y compris celles prises par voie circulaire, seront certifiées comme faisant foi et un extrait pourra être émis sous la signature individuelle de chaque gérant.

La Société sera engagée par la signature unique en cas d'un seul gérant, et dans le cas d'un conseil de gérance, par la seule signature de l'un quelconque des gérants, étant entendu que si l'assemblée générale des associés a nommé différentes classes de gérants (à savoir les gérants de classe A et les gérants de classe B), la Société ne sera valablement engagée que par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B (y compris par voie de représentation). Dans tous les cas, la Société sera valablement engagée par la seule signature de toute(s) personne(s) à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués, par l'associé unique, ou en cas de conseil de gérance, par le conseil lui-même, ou par tout gérant, ou, s'il existe des classes de gérants, par un gérant de classe A et un gérant de classe B agissant ensemble (y compris par voie de représentation).

Art. 8. Responsabilité des gérants.

8.1 Les gérants ne sont pas tenus personnellement responsables pour les dettes de la Société. En tant que mandataires de la Société, ils sont responsables pour l'exécution de leurs obligations.

8.2 Sous réserve des exceptions et limitations prévues à l'article 8.3, toute personne qui est, ou a été, un gérant ou un fondé de pouvoir de la Société, sera indemnisée par la Société dans la mesure la plus large permise par la loi pour la responsabilité et toutes les dépenses raisonnablement supportées ou payées par celui-ci en relation avec une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire qui le rend impliqué en tant que partie ou autrement en vertu du fait qu'il est ou a été gérant ou fondé de pouvoir. Il sera également indemnisé pour tous les montants qu'il aurait payés ou supportés afin de régler les faits mentionnés ci-dessus. Les termes "revendication", "action", "poursuite" ou "procédure judiciaire" s'appliqueront à toute revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire (civiles, pénales ou autres, y compris les appels) actuels ou imminents et les termes "responsabilité" et "dépenses" incluront sans limitation les honoraires d'avocat, les coûts, jugements, montants payés en vertu d'une transaction et autres montants dus.

8.3 Aucune indemnisation ne sera due à un gérant ou à un fondé de pouvoir:

8.3.1 En cas de mise en cause de sa responsabilité vis-à-vis de la Société ou de ses associés en raison d'un abus de pouvoir, de mauvaise foi, de négligence grave ou d'imprudence dans l'accomplissement de ses devoirs découlant de sa fonction;

8.3.2 Pour toute affaire dans le cadre de laquelle il serait finalement condamné pour avoir agi de mauvaise foi et non dans l'intérêt de la Société; ou

8.3.3 En cas de transaction, à moins que la transaction n'ait été approuvée par une cour d'une juridiction compétente ou par le conseil de gérance.

8.4 Le droit d'être indemnisé tel que prévu par le présent article appartient à chaque gérant et n'affectera pas tout autre droit dont un gérant ou fondé de pouvoir pourrait bénéficier actuellement ou ultérieurement. Il subsistera à l'égard d'une personne ayant cessé d'être gérant ou fondé de pouvoir et se transmettra aux héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de cette personne. Les dispositions de cet article n'affecteront aucun droit à indemnisation dont pourrait bénéficier le personnel de la Société, en ce compris les gérants et fondés de pouvoir en vertu d'un contrat ou autrement en vertu de la loi.

8.5 Les dépenses supportées en relation avec la préparation d'une défense et la représentation dans le cadre d'une revendication, action, poursuite ou procédure judiciaire telles que décrites dans cet article seront avancées par la Société avant toute décision sur la question de savoir qui supportera ces dépenses, moyennant l'engagement par ou pour compte

du fondé de pouvoir ou du gérant de rembourser ce montant s'il est finalement décidé qu'il n'aurait pas eu droit à une indemnisation conformément au présent article.

Art. 9. Droits de vote des associés. Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter à toute assemblée des associés par un mandataire spécial.

Art. 10. Assemblées Générales. Les décisions des associés sont prises dans les formes et à la majorité prévue par la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, par écrit (dans la mesure où c'est permis par la loi) ou lors d'assemblées. Toute assemblée des associés de la Société régulièrement constituée ou toute résolution circulaire valable (le cas échéant) représente l'entière des associés de la Société.

Les assemblées sont convoquées par une convocation adressée par lettre recommandée aux associés à l'adresse contenue dans le registre des associés tenu par la Société au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée. Si l'entière du capital social de la Société est représentée à une assemblée, l'assemblée peut être tenue sans convocation préalable.

Dans le cas de résolutions circulaires, le texte de ces résolutions doit être envoyé aux associés à leur adresse inscrite dans le registre des associés tenu par la Société ou moins huit (8) jours avant la date effective des résolutions. Les résolutions prennent effet à partir de l'approbation par la majorité comme prévu par la loi concernant les décisions collectives (ou sujet à la satisfaction de la majorité, à la date y précisée). Des résolutions unanimes peuvent être passées à tout moment sans convocation préalable.

A moins que ce soit prévu autrement par la loi, (i) les décisions de l'assemblée générale seront valablement adoptées si elles sont approuvées par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première assemblée ou lors de la première résolution écrite, les associés seront convoqués ou consultés une deuxième fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix des votants, sans considérer la portion du capital représentée. (ii) Cependant, des décisions concernant des modifications des Statuts seront prises par (x) une majorité des associés (y) représentant au moins trois-quarts du capital social émis et (iii) les décisions concernant le changement de nationalité de la Société doivent être prises par les Associés représentant 100% du capital social émis.

A partir du moment et aussi longtemps que la Société compte plus de 25 associés l'assemblée générale annuelle sera tenue le [deuxième mardi du mois de mai de chaque année à 11.00 heures du matin]. Si ce jour n'est pas un jour ouvrable, l'assemblée sera tenue le jour ouvrable suivant.

Art. 11. Année Sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 12. Comptes annuels. Chaque année le gérant, ou le cas échéant le conseil de gérance établit les comptes annuels. Les comptes annuels sont disponibles au siège social pour tout associé de la Société.

Art. 13. Distributions. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'une réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque cette réserve atteint dix pour cent (10%) du capital social émis de la Société.

Les associés peuvent décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le cas échéant par le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice comptable augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à allouer à une réserve constituée en vertu de la loi.

Le solde peut être distribué aux associés par décision de l'assemblée générale des associés.

Le compte de prime d'émission peut être distribué aux associés par une décision de l'assemblée générale des associés. L'assemblée générale des associés peut décider d'allouer tout montant du compte prime d'émission à la réserve légale.

Art. 14. Dissolution. Au cas où la Société est dissoute, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Associé Unique. Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales de la Société entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales; dans ce cas, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont applicables.

Art. 16. Loi Applicable. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Souscription et paiement

Les statuts de la Société ayant été ainsi établis par la partie comparante, Whirlpool International GmbH et le notaire, celle-ci a souscrit et intégralement payé les cent vingt-cinq parts sociales.

Preuve du paiement du prix de souscription de douze mille cinq cents euros (€ 12,500) a été donnée au notaire instrumentant.

82632

Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations, charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société du fait de sa constitution sont évaluées à environs EUR 1.900,-.

Résolutions de l'associé unique

L'associé unique a aussitôt pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au:

50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

2. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée sous réserve des statuts de la Société:

Gérants de Classe A:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Marc Robert Bitzer, Président Whirlpool Europe, Via Silvio Pellico 8, 21100, Varese, Italie, 11 janvier 1965, Balingen, Allemangne

Irene Frances Bellew Lenarduzzi, Group Counsel Chief Legal Officer, Via dei Castagni 12, Bodio Lomnago (VA), 26 septembre 1952, Liverpool, Royaume Uni

John Joseph Sweeney, Tax Adviser, Via Petrarca 144, Travedona Monate (VA), 21028 Italie, 4 octobre 1952, Glasgow (Ecosse), Royaume Uni

Gérants de Classe B:

Nom, Titre, Adresse, Date de naissance, Lieu de naissance

Romain Thillens, Company Manager, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, 30 octobre 1952, Wiltz, Luxembourg

Nour-Eddin Nijar, Private Employee, 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, 10 septembre 1952, Marrakech, Maroc

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.

Dont Acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu à la partie comparante, qui a requis que le présent acte soit rédigé en langue anglaise, ladite personne comparante a signé le présent acte avec Nous, notaire, qui avons une connaissance personnelle de la langue anglaise.

Le présent acte, rédigé en anglais, est suivi d'une traduction française. En cas de divergences entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Signé: A. DAUREL - A. HOLTZ.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 11 juin 2008. LAC/2008/23566. - Reçu à 0,50%: soixante-deux euros cinquante cents (EUR 62,50).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le dix-neuf juin de l'an deux mille huit.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008078315/242/427.

(080088668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

LBREP III Dame S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 118.151.

—
RECTIFICATIF

L'an deux mille huit, le vingt et un mai.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Comparaît:

Mrs. Axelle De Donker, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Agissant pour et au nom de:

LBREP III Europe S.à.r.l., SICAR une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, qualifiée de société d'investissement en capital à risque, avec un capital variable, ayant son siège social, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

section B, sous le numéro 127.959, ATEMI S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 387 529 811,

associés de LBREP III Dame S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro B 118.151, (la «Société»);

En vertu de deux (2) procurations signées le 17 décembre 2007, Lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, ont été annexées à l'acte tenu le 18 décembre 2007 pour être enregistrées en même temps..

Lesquels associés, ont requis le notaire, par acte en date du 18 décembre 2007, enregistré à Luxembourg et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 14 février 2008, n ° 384, d'acter ce qui suit: le transfert du siège social de la société, la modification du conseil de gérance de la société. Il résulte des vérifications effectuées ultérieurement qu'une erreur matérielle a été commise dans le corps des statuts. En effet, la société est détenue par deux associés et non un associé unique et les deux associés ont comparu devant le notaire. Par le présent acte, l'acte du 18 décembre 2007 est modifié pour lui donner désormais la teneur suivante:

«LBREP III Europe Holdings S.à.r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, et inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 127.959,

ATEMI S.A.S., une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), et enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Paris (France), sous le numéro 387 529 811,

I. Les comparantes sont les associés de la société à responsabilité limitée établie au Grand-Duché de Luxembourg sous la dénomination "LBREP III Dame S.à r.l." (la «Société»), ayant son siège social au 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 118.151, constituée suivant acte du notaire soussigné reçu en date du 4 juillet 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 28 septembre 2006, n ° 1812, et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire soussigné en date du 14 mai 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations en date du 25 juillet 2007, n ° 1557.

II. Les associés décident de transférer le siège social de la Société du 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Suite au transfert du siège social de la Société ci-dessus, le premier paragraphe de l'article 5 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

" **Art. 5. premier paragraphe.** Le siège social de la Société est établi à Luxembourg."

IV. Les associés décident d'accepter les démissions de Mme. Sophie Van Oosterom de son poste de gérant de Catégorie B et de M. Robert Shaw de son poste de gérant de Catégorie B de la Société, avec effet immédiat, et décide de leur accorder décharge pleine et entière pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date de leur démission.

V. Les associés décident de nommer M. Michael Tsoulies, administrateur de sociétés, né le 30 avril 1961 à Massachusetts (USA), avec adresse professionnelle au 25 Bank Street, London E14 5LE, Royaume Uni, en tant que gérant de Catégorie B de la Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

VI. Les associés reconnaissent que suite à tous ces changements et à cette nomination, le conseil de gérance de la Société sera composé comme suit:

Gérants de Catégorie A:

- M. Benoît Jean J. Bauduin, administrateur de sociétés, né le 31 mars 1976 à Messancy (Belgique), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- M. Michael Denny, administrateur de sociétés, né le 1^{er} novembre 1977 à Kilkenny (Irlande), avec adresse professionnelle au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Gérants de Catégorie B:

- M. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, né le 10 mai 1963 à Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brésil), avec adresse professionnelle au 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique;

- M. Michael Tsoulies, prénommé.»

En accord avec ce qui précède la version anglaise est modifiée avec la teneur suivante:

«LBREP III Europe Holdings S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 127.959, ATEMI S.A.S., a "société par actions simplifiée", incorporated and existing under French laws, having its registered office at 47, rue de Monceau, 75008 Paris (France), and registered with the Trade and Companies Register of Paris (France) under number 387 529 811,

I. The appearing parties are the shareholders of the private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in the Grand-Duchy of Luxembourg under the name of "LBREP III Dame S.à.r.l." (the "Company") with registered office at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register, section B, under number 118.151, incorporated by a deed of the undersigned notary on July 4th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated September 28th, 2006, n° 1812, and whose bylaws have been lastly amended by a deed of the undersigned notary dated May 14th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations dated July 25, 2007, n° 1557.

II. The shareholders resolve to transfer the registered office of the Company from 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, to 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

III. Pursuant to the above transfer of the registered office of the Company, the first paragraph of article 5 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

" **Art. 5. first paragraph.** The registered office of the Company is established in Luxembourg."

IV. The sole shareholder resolves to accept the resignation of Mrs. Sophie Van Oosterom as Category B Manager and of Mr. Robert Shaw as Category B Manager of the Company, with immediate effect, and to grant them the discharge for the exercise of their mandates until the date of their resignation.

V. The shareholders resolve to appoint for an unlimited period Mr. Michael Tsoulies, Company Director, born on April 30th, 1961 in Massachusetts (USA), with professional address at 25 Bank Street, London E14 5LE, United Kingdom, as Category B Manager of the Company with immediate effect.

VI. The shareholders acknowledge that further to these changes and appointment, the board of managers of the Company will be composed as follows:

Category A Managers:

- Mr. Benoît Jean J. Bauduin, Company Director, born on March 31st, 1976 in Messancy (Belgium), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

- Mr. Michael Denny, Company Director, born on November 1st, 1977 in Kilkenny (Ireland), with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg;

Category B Managers:

- Mr. Rodolpho Amboss, Chief Financial Officer, born on May 10th, 1963 in Cachoeiro de Itapemirim, E.S. (Brazil), with professional address at 399 Park Avenue, 8th Floor, New York, NY 10022, United States of America;

- Mr. Michael Tsoulies, prenamed.»

Le présent acte ne modifie pas les statuts de la Société. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. DE DONKER, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 23 mai 2008, Relation: LAC/2008/20731. — Reçu douze euros (12.-€).

Le Receveur ff. (signé): Franck SCHNEIDER.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée aux fins de publication au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 mai 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008078362/211/113.

(080089253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2008.

Bannister International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 139.531.

—
STATUTES

In the year two thousand and eight, on the eleventh of June.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

1) BAC FIDUCIARIA SPA, a company incorporated under the Laws of the Republic of San Marino, registered with the Tribunal Commissarial Civil et Pénal de San Marino under number 2705 and with registered office at 316, Via Tre Settembre, Dogana, Republic of San Marino, here represented by Mrs Nathalie MAGER, residing professionally at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, by virtue of a proxy given under private seal in San Marino (Republic of San Marino) on June 4th, 2008;

2) Mrs Helena TONINI-DI VITO, employee, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of an "public limited company" (société anonyme), which is hereby incorporated.

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued, a public limited company (société anonyme) in the form of a société anonyme, under the name of "Bannister International S.A." (the Company).

The Company is established for an undetermined period.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the general meeting of the shareholders of the Company adopted in the manner required for the amendment of these Articles.

The registered office of the Company is established in Luxembourg-City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 2. The object of the Company is the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg companies and foreign companies and all other forms of investments, the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stock, bonds, debentures notes and other securities of any kind, as well as the management, control and development of such participations.

The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises in Luxembourg and abroad and may render them every assistance whether by way of loans, guarantees or otherwise.

The Company may lend and borrow with or without interests in any form and proceed to the issuance of bonds and debentures.

The Company may carry out any other securities, financial, industrial or commercial activity, directly or indirectly connected with its objects and maintain a commercial establishment open to the public. It may also conduct all real estate transactions, such as buying, selling, development and management of real estate.

The Company may carry out its object directly or indirectly for itself or for the account of third parties, alone or in association, by making any operation which it deems useful for the attainment or development of its object or the object of corporations in which it has participations.

The Company may in general take any controlling and supervisory measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. The subscribed capital is set at thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) consisting of three hundred ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, entirely paid in.

The authorized capital is fixed at three hundred ten thousand euro (310.000.- EUR) consisting of three thousand one hundred (3.100) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) per share.

The authorized and the subscribed capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 6 hereof.

Furthermore the board of directors is authorized, during a period of five years after the date of publication of these Articles, to increase from time to time the subscribed capital within the limits of the authorized capital. Such increased amount may be subscribed and issued with or without an issue premium, as the board of directors may from time to time determine. The board of directors is specially authorized to proceed to such issues without reserving to the then existing shareholders a preferential right to subscribe to the shares to be issued.

The board of directors may delegate to any duly authorized director or officer of the Company, or to any other duly authorized person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of such increased amounts of capital.

The Company may, to the extent and under terms permitted by law redeem its own shares.

Art. 4. The shares may be registered or bearer shares, at the option of the holder.

The Company will recognize only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 5. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Art. 6. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the first Wednesday of June at 2 p.m..

If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these Articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy in writing or by cable, telegram, telex or telefax.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of the shareholders present and voting.

The board of directors may determine all other conditions that must be fulfilled by shareholders for them to take part in any meeting of shareholders.

An extraordinary general meeting convened to amend any provisions of the Articles shall not validly deliberate unless at least one half of the capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles.

If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Luxembourg Official Gazette, the Mémorial, and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes of the shareholders present or represented.

However, the nationality of the Company may be changed and the commitments of its shareholders may be increased only with the unanimous consent of the shareholders of the Company.

Any shareholder may participate in a meeting of the shareholders of the Company by conference call or similar means of communications equipment whereby all persons participating in the meeting can hear and speak to each other and properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. The Company shall be managed by a board of directors composed of at least three members except where it has been established at a general meeting of shareholders that the Company has a single shareholder, the board of directors may be constituted by a sole member until the ordinary general meeting following the establishment of the existence of more than one shareholder. In that case, the sole member of the board of directors of the Company assumes all powers conferred by the Law to the board of directors. The members of the board of directors need not be shareholders of the Company. They shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

The directors shall be elected by the shareholders of the Company at the general meeting or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company. The shareholders of the Company or as the case may be the sole shareholder of the Company shall also determine the number of directors, their remuneration and the term of their office. A director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the general meeting of shareholders of the Company or as the case may be by a resolution of the sole shareholder of the Company.

In the event of vacancy in the office of a director because of death, retirement or otherwise, the remaining directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next general meeting of shareholders of the Company or as the case may be until the next resolution of the sole shareholder of the Company.

Art. 8. The board of directors may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by cable, telegram, telex or telefax another director as his proxy.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of directors of the Company may also be passed by circulary means in writing, provided such resolution is preceded by a deliberation between the directors. Such resolution shall consist of one or several documents containing the decisions and signed by each and every director (résolution circulaire). The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 9. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by the Luxembourg law dated August 10th, 1915 on commercial companies (the "Companies Law 1915") and by the Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of shareholders, to any member or members of the board, directors, managers or other officers who need not be shareholders of the company, under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any persons who need not be directors, appoint and dismiss all officers and employees and fix their emoluments.

Art. 10. The Company shall be bound towards third parties by (i) the joint signatures of any two directors of the Company in all matters unless otherwise decided by the general meeting of the shareholders of the Company; or (ii) as the case may be, by the single signature of the single director; or (iii) the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been granted by the board of directors, but only within the limits of such power.

Insofar as daily management is concerned, the Company shall be legally bound towards third parties by the single signature of any person to whom daily management powers have been delegated.

Art. 11. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years.

Art. 12. The accounting year of the Company shall begin on January 1st and shall terminate on December 31st of each year.

Art. 13. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company as stated in article 3 hereof or as increased or reduced from time to time as provided in article 3 hereof.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 14. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 15. All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Law 1915.

Subscription and payment

The subscribers have subscribed a number of shares and have paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

Subscribers	Subscribed capital EUR	Paid-in capital EUR	Number of shares
1) BAC FIDUCIARIA SPA, prenamed:	27.900.-	27.900.-	279
2) Mrs Helena TONINI-DI VITO, prenamed:	3.100.-	3.100.-	31
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000.- EUR) is as of now available to the Company.

Transitional provisions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall end on the last day of December 2008.

The First Annual General Meeting shall be held in 2009.

Expenses

The expenses, costs, fees or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500).

Resolutions

The above named persons, representing the entire subscribed capital and considering themselves as duly convened, have immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, they have passed the following resolutions by unanimous vote.

1. The number of directors is fixed at three (3) and the number of the statutory auditors at one (1).

2. Are appointed as directors:

- Mrs Nathalie MAGER, employee, born in Longwy (France) on May 2nd, 1966, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mrs Helena TONINI-DI VITO, employee, born in Messancy (Belgium) on September 8th, 1968, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Mr Pierfrancesco AMBROGIO, president, employee, born in Rende (Italy) on January 4th, 1978, residing professionally in L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The mandate of the sole member or as the case may be of the board of directors shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

2. To set at one (1) the number of statutory auditors and further resolves to appoint the following as statutory auditor:

Kohnen & Associées S. à r.l., registered with the Luxembourg Trade and Company's register under number B 114.190 and with registered office at L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adelaïde.

The mandate of the statutory auditor shall expire immediately after the annual ordinary meeting of shareholders to be held in 2012.

3. To fix the address of the registered office of the company at L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that upon request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of any divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le onze juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

1) BAC FIDUCIARIA SPA, une société de droit de la République de San Marino, enregistrée auprès du Tribunal Commissarial Civil et Pénal de San Marino sous le numéro 2705 et ayant son siège social au 316, Via Tre Settembre, Dogana, République de San Marino, ici représentée par Madame Nathalie MAGER, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet, en vertu d'un pouvoir donnée sous seing privé à San Marino (République de San Marino) le 4 juin 2008;

2) Madame Helena TONINI-DI VITO, employée privée, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Ladite procuration, après avoir été signé "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, par l'intermédiaire de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme unipersonnelle qu'elle déclare constituer.

Art. 1^{er}. Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une Société sous forme d'une société anonyme, sous la dénomination de "Bannister International S.A." (la Société).

La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires de la Société prise de la manière requise pour la modification des présents Statuts.

Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville. Il peut être créé, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations.

La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public. Elle pourra également faire toutes les opérations immobilières, telles que l'achat, la vente, l'exploitation et la gestion d'immeubles.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

Le capital autorisé est fixé à trois cent dix mille euros (310.000.- EUR) représenté par trois mille cents (3.100) actions d'une valeur nominale de cent euros (100.- EUR) chacune.

Le capital autorisé et le capital souscrit de la Société peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts, ainsi qu'il est précisé à l'article 6 ci-après.

En outre le conseil d'administration est, pendant une période de cinq ans à partir de la date des présents Statuts dans le Mémorial C, autorisé à augmenter en temps qu'il appartiendra le capital souscrit à l'intérieur des limites, du capital autorisé même par des apports autres qu'en numéraire. Ces augmentations du capital peuvent être souscrites et émises avec ou sans prime d'émission ainsi qu'il sera déterminé par le conseil d'administration en temps qu'il appartiendra. Le conseil d'administration est spécialement autorisé à procéder à de telles émissions sans réserver aux actionnaires antérieurs un droit préférentiel de souscription des actions à émettre.

Le conseil d'administration peut déléguer tout administrateur, directeur, fondé de pouvoir, ou toute autre personne dûment autorisée, pour recueillir les souscriptions et recevoir paiement du prix des actions représentant tout ou partie de cette augmentation.

La Société peut racheter ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Art. 5. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 6. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra à Luxembourg, au siège social de la Société, ou à tout autre endroit à Luxembourg qui sera fixé dans l'avis de convocation, le premier mercredi du mois de juin à 14.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents Statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou téléfax une autre personne comme son mandataire.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des actionnaires présents et votants.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Une assemblée générale extraordinaire des actionnaires convoquée aux fins de modifier les Statuts dans toutes ses dispositions ne pourra valablement délibérer que si la moitié au moins du capital est représentée et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées.

Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée des actionnaires peut être convoquée, dans les formes statutaires, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'assemblée dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indiquant la date et le résultat de la précédente assemblée. La seconde assemblée des actionnaires délibère valablement quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées des actionnaires, les résolutions pour être valables devront réunir les deux tiers au moins des voix des actionnaires présents ou représentés.

Néanmoins, le changement de nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires de la Société.

Tout actionnaire peut participer aux assemblées générales des actionnaires de la Société par conférence téléphonique ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre, se parler et délibérer dûment. Dans ce cas, le ou les actionnaires concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 7. La Société sera administrée par un conseil d'administration comprenant au moins trois membres, à moins qu'il ait été établi durant une assemblée générale des actionnaires de la Société que la Société a un actionnaire unique, auquel cas le conseil d'administration pourra comprendre un membre unique jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui suivra l'établissement de l'existence de plus d'un actionnaire. Dans ce cas, l'administrateur unique de la Société assumera tous les pouvoirs conférés par la Loi au conseil d'administration. Les membres du conseil d'administration ne seront pas nécessairement actionnaires de la Société. Les administrateurs seront élus pour un terme ne pouvant excéder six ans et ils seront rééligibles.

Les administrateurs seront élus par les actionnaires lors de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société. Les actionnaires de la Société ou le cas échéant le seul actionnaire de la Société déterminera (ont) également le nombre d'administrateurs, leur rémunération et la durée de leur mandat. Un administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant par décision du seul actionnaire de la Société.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur pour cause de décès, de démission ou toute autre cause, les administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires de la Société ou le cas échéant jusqu'à la prochaine décision du seul actionnaire de la Société.

Art. 8. Le conseil d'administration peut choisir en son sein un président et un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre administrateur comme son mandataire.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de parité de voix, la voix du président sera prépondérante.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil d'administration de la Société peut également être prise par voie circulaire pourvu qu'elle soit précédée par une délibération entre administrateurs. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil d'administration de la Société (résolution circulaire). La date d'une telle décision sera la date de la dernière signature.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ou que les Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le conseil d'administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera. La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale. Il pourra également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

Art. 10. La Société sera engagée, en toutes circonstances, vis-à-vis des tiers par (i) la signature conjointe de deux administrateurs de la Société à moins qu'il n'en ait été décidé autrement par l'assemblée générale des actionnaires de la Société; ou (ii) le cas échéant, par la signature unique de l'administrateur unique; ou (iii) les signatures conjointes ou uniques de toute autre personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration de la Société et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés.

En ce qui concerne la gestion journalière, la Société sera légalement engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière aura été déléguée.

Art. 11. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 12. L'exercice social de la Société commencera le 1^{er} janvier et se terminera le 31 décembre de chaque année.

Art. 13. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 14. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 15. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi de 1915 et aux lois modificatives.

Souscription et libération

Les comparants ont souscrit un nombre d'actions et ont libéré en espèces les montants suivants:

Souscripteurs	Capital souscrit EUR	Capital libéré EUR	Nombre de actions
1) BAC FIDUCIARIA, prénommée:	27.900.-	27.900.-	279
2) Mme Helena TONINI-DI VITO, prénommée:	3.100.-	3.100.-	31
TOTAL:	31.000.-	31.000.-	310

Preuve de tous ces paiements a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence à la date de constitution de la Société et se terminera le 31 décembre 2008.

L'assemblée générale annuelle se tiendra pour la première fois en 2009.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500.-).

Résolutions

Les comparants ci-avant désignés, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoqués, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, ils ont pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires aux comptes à un (1).

Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:

- Madame Nathalie MAGER, employée privée, née à Longwy (France) le 2 mai 1966, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Madame Helena TONINI-DI VITO, employée privée, née à Messancy (Belgique) le 8 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet;

- Monsieur Pierfrancesco AMBROGIO, président, employé, né à Rende (Italie) le 4 janvier 1978, demeurant professionnellement à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le mandat d'administrateur ou le cas échéant, des administrateurs se terminera lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

2. De fixer à un (1) le nombre de commissaires aux comptes et de nommer comme commissaire aux comptes:

Kohnen & Associées S. à r.l., immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.190 et ayant son siège social à L-2128 Luxembourg, 66, rue Marie-Adélaïde.

Le mandat du commissaire aux comptes se termine lors de l'assemblée générale annuelle devant être tenue en 2012.

3. De fixer l'adresse du siège social de la Société à L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête du comparant les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française; à la requête de la même personne, en cas de divergence entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, elle a signé avec Nous notaire.

Signé: N. Mager, H. Tonini-Di Vito et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg AC, le 16 juin 2008. LAC/2008/24285. - Reçu deux cent cinquante-cinq euros Eur 0,5% = 255.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008082423/5770/414.

(080093766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

AMCI Worldwide Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.

R.C.S. Luxembourg B 139.547.

STATUTES

In the year two thousand and eight, on the sixteenth of June.

Before Maître Paul FRIEDERS, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Hans J. MENDE, businessman, c/o RC Holsinger, attn: Bill Collier, 117 VIP Drive, Wexford, Pennsylvania 15090, United States of America,

duly represented by Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg,

2) Fritz R. KUNDRUN, businessman, residing at 15563 Estancia Lane, Wellington, Florida 33414-7439, United States of America,

duly represented by Morgane IMGRUND, lawyer, residing professionally in L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, by virtue of a proxy under private seal, given in Luxembourg,

The said proxies, signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as here above stated, have requested the notary to state the following articles of incorporation of a limited liability company governed by the relevant laws and the present articles:

Title I: Form - Name - Duration - Registered office - Purpose

Art. 1. There is hereby formed a "société à responsabilité limitée" under the name of "AMCI WORLDWIDE HOLDINGS S.à r.l." (hereinafter the "Company") which will be governed by Luxembourg laws, in particular the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended and by the present Articles of Incorporation.

Art. 2. The Company is established for an unlimited period.

Art. 3. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the general meeting of its members and to any other place in Luxembourg-City by means of a resolution of the board of managers.

Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of managers.

Art. 4. The object of the Company is the taking of participating interests, in any form whatsoever, in other companies either Luxembourg or foreign, as well as the ownership, management and development of such participating interests.

The purpose of the Company is, in particular, the acquisition of any type of securities, whether negotiable or not, stock, bonds, debentures, notes and other securities, including those issued by any Government or any other international, national or local authority, and of any rights attached thereto, either by way of purchase, contribution, subscription, option or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner. Moreover, the Company may proceed to the acquisition and development of connected patents and licences.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, convertible bonds and debentures. The Company may grant any assistance, loan, advance, or guarantee to the companies in which it has a direct or indirect participating interest, or to companies being part of the same group of companies as the Company.

The Company may further carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any form whatsoever in any enterprise or any private corporation as well as to the administration, management, control and development of these participating interests.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial and financial operations, which it may deem useful to enhance or to supplement its purpose.

Title II: Capital - Units

Art. 5. The subscribed capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by twenty thousand (20,000) corporate units with a nominal value of one United States Dollar (USD 1.-) each.

Art. 6. Any regularly constituted meeting of members of the Company shall represent the entire body of members of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of members duly convened will be passed by a simple majority of those present and voting.

The capital and other provisions of these articles of incorporation may, at any time, be changed by the sole member or by a majority of members representing at least three quarters (3/4) of the capital. The members may change the nationality of the Company by an unanimous decision.

If all of the members are present or represented at a meeting of members, and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 7. Each unit is entitled to one vote in ordinary and extraordinary general meetings.

The Company will recognize only one holder per unit; in case a unit is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that unit until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Each unit gives right to one fraction of the assets and profits of the Company in direct proportion to the number of units in existence.

Art. 8. If the Company has only one member, this sole member exercises all the powers of the general meeting.

The decisions of the sole member which are taken in the scope of the first paragraph are recorded in minutes or drawn-up in writing.

Also, contracts entered into between the sole member and the Company represented by him are recorded on minutes or drawn-up in writing. Nevertheless, this latter provision is not applicable to current operations entered into under normal conditions.

Art. 9. If the Company has at least two members, the corporate units are freely transferable between the members.

The unit transfer inter vivos to non-members is subject to the consent given in a general meeting of members representing at least three quarters (3/4) of the Company's capital.

In the case of the death of a member the unit transfer to non-members is subject to the consent of owners of units representing no less than three quarters (3/4) of the rights held by the surviving members. In this case, however, the approval is not required if the units are transferred either to heirs entitled to a compulsory portion or to the surviving spouse.

Art. 10. Death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of the sole member or of one of the members will not bring the Company to an end.

Art. 11. For no reason and in no case, the creditors, legal successors or heirs are allowed to seal assets or documents of the Company.

Title III: Administration

Art. 12. The board of manager shall be composed of at least one manager having A signatory powers (the "A Manager") and at least one manager having B signatory powers, (the "B Manager"), either members or not.

The managers are appointed and removed by the general meeting of members, which determines their powers, compensation and duration of their mandates.

Art. 13. The board of managers may choose from among its members a chairman. It may also choose a secretary, who needs not to be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers and of the members.

The board of managers shall meet upon call by the chairman, or two managers, at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least twenty-four hours in advance of the hour set for such a meeting, except in circumstances of emergency in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the notice of the meeting. This notice may be waived by the consent in writing by letter, telefax or email of each manager. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing by letter, telefax or email another manager as his proxy.

Votes may also be cast in writing by letter, telefax or email.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions voted at the managers' meetings.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the chairman pro tempore who presided at such meeting.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman, by the secretary or by two managers.

Art. 15. The board of managers is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition on behalf of the Company in its interests.

All powers not expressly reserved by law or the present articles to the general meeting of members fall within the competence of the board of managers.

The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management and affairs of the Company and the representation of the Company for such management and affairs, with prior consent of the general meeting of members, to any manager or managers of the board or to any person or to any committee (the members of which need not to be managers) deliberating under such terms and with such powers as the board shall determine. It may also confer all powers and special mandates to any person who need not to be manager, appoint and dismiss all officers and employees, and fix their emoluments.

Art. 16. Towards third parties, the Company is validly bound by the joint signature of one A Manager and one B Manager or by the single or joint signature of any person(s) to whom such signatory power shall be delegated by the board of managers.

Art. 17. In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible for the obligations of the Company. As agents of the Company, they are responsible for the correct performance of their duties.

Art. 18. The accounting year of the Company shall begin on January 1 of each year and shall terminate on December 31, with the exception of the first accounting year, which shall begin on the date of the formation of the corporation and shall terminate on December thirty-first of the year two thousand and eight.

Art. 19. The annual accounts are drawn up by the managers as at the end of each fiscal year and will be at the disposal of the members at the registered office of the Company.

Out of the annual net profits of the corporation, five percent (5%) shall be placed into the legal reserve account. This deduction ceases to be compulsory when the reserve amounts to ten percent (10%) of the share capital of the Company.

The general meeting of members, upon recommendation of the managers, will determine how the annual net profits will be disposed of.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the managers,
2. These accounts show a profit including profits carried forward,
3. The decision to pay interim dividends is taken by an extraordinary general meeting of the members,
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Title IV: Winding up - Liquidation

Art. 20. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the meeting of members effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 21. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and Payment

- Ms Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Hans J. MENDE, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe in the name and on behalf of Hans J. MENDE, ten thousand (10,000) corporate units, having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1), and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) is at the disposal of the Company.

- Ms Morgane IMGRUND, previously named, acting in her capacity as duly appointed attorney in fact of Fritz R. KUNDRUN, prenamed, by virtue of the aforementioned proxy, declares to subscribe in the name and on behalf of Fritz

R. KUNDRUN, ten thousand (10,000) corporate units, having each a nominal value of one United States Dollar (USD 1), and to make payment in full for such corporate units by a payment in cash.

Evidence of the above cash payment has been given to the undersigned notary so that the amount of ten thousand United States Dollars (USD 10,000) is at the disposal of the Company.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

For the purpose of registration, the share capital is valued at 13,000.-€.

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately 1,900.-€.

Resolutions of the members of the company

The prenamed members of the Company, represented as here above stated, representing the entire subscribed capital, have immediately taken the following resolutions:

1. The registered office of the Company is fixed at 9, rue Sainte Zithe, L-2763, Luxembourg.
2. The number of A Managers is set at two (two).
3. The following persons are appointed as A Managers for an undefined duration:
 - Ms Kathleen HAYES, corporate secretary, residing at 475, Steamboat Road, Greenwich, CT 06830 USA and;
 - Mr Hans J. MENDE, businessman, residing at c/o RC Holsinger, attn: Bill Collier, 117 VIP Drive, suite 220, Wexford, Pennsylvania, 15090 USA.
4. The number of B Managers is set at three (3).
5. The following persons are appointed as B Managers for an undefined duration:
 - Mr Lambertus Seerden, Team leader, born on October 8, 1969 at Smallingerland, The Netherlands, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
 - Mr Paul Lamberts, Senior Company Lawyer, born on September 18, 1965, at Tilburg, The Netherlands, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg,
 - Mr Johan Dejans, Managing Director, born on November 17, 1966, at Aarschot, Belgium, residing professionally at 9, rue Sainte Zithe.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day mentioned at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by name, given name, civil status and residence, said person appearing signed together with the notary the present deed.

Follows the German version:

Im Jahre zweitausendacht, den sechzehnten Juni,

Vor dem unterzeichneten Notar Paul FRIEDERS, mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg,

Sind erschienen:

1) Hans J. MENDE, Geschäftsmann, geschäftsansässig in c/o RC Holsinger, attn: Bill Collier, 117 VIP Drive, Wexford, Pennsylvania 15090, Vereinigte Staaten von Amerika;

ordnungsgemäß vertreten durch Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxemburg.

2) Fritz R. KUNDRUN, Geschäftsmann, geschäftsansässig in 15563, Estancia Lane, Wellington, Florida, 33414-7439 Vereinigte Staaten von Amerika;

ordnungsgemäß vertreten durch Morgane IMGRUND, Juristin, geschäftsansässig in 69, boulevard de la Pétrusse, L-2320 Luxemburg aufgrund einer privatschriftlichen Vollmachterteilung, ausgestellt in Luxemburg.

Diese Vollmachten verbleiben nach "ne varietur" Unterzeichnung durch den Vertreter und den unterzeichnenden Notar dieser Urkunde zum Zwecke der gleichzeitigen Einregistrierung beigelegt.

Die Erschienenen, vertreten wie vorgenannt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer von ihnen zu gründenden Gesellschaft mit beschränkter Haftung ("société à responsabilité limitée") gemäss dem geltenden Recht und den vorliegenden Artikeln aufzunehmen.

Titel I: Form - Name - Dauer - Gesellschaftssitz - Gesellschaftszweck

Art. 1. Hiermit wird eine Gesellschaft in Form einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), unter der Bezeichnung "AMCI WORLDWIDE HOLDINGS S.à r.l.", gegründet, die dem derzeit geltenden Recht, namentlich dem Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, wie abgeändert und der folgenden Satzung unterliegt.

Art. 2. Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft ist in Luxemburg-Stadt.

Der Sitz der Gesellschaft kann an irgendeinen Ort innerhalb des Großherzogtums Luxemburg durch Beschluss der Gesellschafterversammlung verlegt werden. Niederlassungen oder andere Büros können sowohl in Luxemburg als auch im Ausland durch die Geschäftsführung eröffnet werden.

Art. 4. Zweck der Gesellschaft ist es Beteiligungen, unter welcher Form auch immer, in jedem anderen luxemburgischen oder ausländischen Unternehmen zu halten, sowie das Halten, die Betreuung und die Überwachung dieser Beteiligungen.

Der Gesellschaftszweck ist, insbesondere, der Erwerb jeder Art von Wertpapieren, seien sie übertragbar oder nicht, Aktien, Anteilen, Anleihen, Schuldverschreibungen, Schuldscheinen und anderen Papieren, einschließlich derer, die durch eine Regierung oder eine andere internationale, nationale oder örtliche Behörde herausgegeben werden, und aller dazu gehörigen Rechte, sei es durch Kauf, Einlage, Zeichnung, Kaufoption oder in jeder anderen Weise, als auch die Übertragung mittels Verkauf, Tausch oder durch jede andere Weise. Zudem kann die Gesellschaft verbundene Patentrechte und Lizenzrechte erwerben und verwerten.

Die Gesellschaft kann in jedweder Form leihen und Anleihen, wandelbare Anleihen und Schuldverschreibungen ausgeben, sofern sie nicht öffentlich angeboten werden. Die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt oder indirekt beteiligt ist oder Gesellschaften, die derselben Gesellschaftsgruppe wie die Gesellschaft angehören, jede Art von Unterstützung, Darlehen, Vorschuss oder Sicherheit gewähren.

Die Gesellschaft kann ferner alle Rechtsgeschäfte vornehmen, die direkt oder indirekt den Erwerb von Beteiligungen, in jedweder Form an jedem Unternehmen oder jeder Personengesellschaft als auch die Verwaltung, Kontrolle, und Verwertung dieser Beteiligungen betreffen.

Die Gesellschaft kann sämtliche kaufmännische, industrielle oder finanzielle Geschäftsvorgänge durchführen, die geeignet sind den Gesellschaftszweck zu fördern oder zu unterstützen.

Titel II: Gesellschaftskapital und Gesellschaftsanteile

Art. 5. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt USD 20.000.- (zwanzig tausend US Dollar), eingeteilt in 20.000 (zwanzig tausend) Geschäftsanteile zu je USD 1.- (ein US Dollar).

Art. 6. Jede ordnungsmäßige Gesellschafterversammlung wird die Gesamtheit der Gesellschafter der Gesellschaft vertreten. Sie wird die ausgedehntesten Befugnisse haben, alle Handlungen bezüglich der Geschäfte der Gesellschaft anzuordnen, zu vollstrecken oder zu ratifizieren.

Sofern das Gesetz nichts Gegenteiliges vorsieht, werden die Beschlüsse der ordnungsgemäß einberufenen Gesellschafterversammlung mit einfacher Mehrheit der anwesenden und abstimmenden Gesellschafter angenommen.

Das Stammkapital sowie die Artikel dieser Satzung können zu jeder Zeit durch Beschluss des alleinigen Gesellschafters oder per Beschluss einer Mehrheit der Gesellschafter die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren geändert werden. Die Änderung der Nationalität der Gesellschaft kann ebenfalls durch den einstimmigen Beschluss der Gesellschafter herbeigeführt werden.

Falls alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten sind und falls sie erklären, dass sie über die Tagesordnung informiert wurden, kann die Gesellschafterversammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 7. Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Abgabe einer Stimme bei einer ordentlichen und außerordentlichen Gesellschafterversammlung.

Die Gesellschaft wird nur einen einzigen Eigentümer pro Geschäftsanteil anerkennen; falls ein Geschäftsanteil im Besitz von mehr als einer Person ist, hat die Gesellschaft das Recht die Ausübung aller Rechte des betreffenden Geschäftsanteils aufzuheben, bis dass eine Person als alleiniger Eigentümer in den Beziehungen mit der Gesellschaft benannt wurde.

Jeder Geschäftsanteil berechtigt zur Zuteilung des erzielten Gewinnes der Gesellschaft im direkten proportionalen Verhältnis zu den bestehenden Geschäftsanteilen.

Art. 8. Wenn die Gesellschaft nur einen Gesellschafter hat, übt dieser Alleingesellschafter die Funktion der Gesellschafterversammlung aus.

Die Entscheidungen des Alleingesellschafters, welche im Rahmen des ersten Absatzes getroffen werden, sind in ein Protokoll aufzunehmen oder schriftlich abzufassen.

Weiterhin werden Verträge, die zwischen dem Alleingesellschafter und der durch den Alleingesellschafter vertretenen Gesellschaft geschlossen werden, schriftlich abgefasst. Nichtsdestotrotz ist diese letzte Bedingung nicht anwendbar auf laufende Geschäfte die unter normalen Bedingungen eingegangen werden.

Art. 9. Wenn die Gesellschaft mindestens zwei Gesellschafter hat, sind die Geschäftsanteile frei unter Gesellschaftern übertragbar.

Die Übertragung von Geschäftsanteile an Nicht-Gesellschafter ist abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die mindestens drei Viertel (3/4) des Stammkapitals repräsentieren, gegeben in einer Gesellschafterversammlung.

Im Todesfall eines Gesellschafters ist die Übertragung von Geschäftsanteilen an Nicht-Gesellschafter abhängig von der Zustimmung von Gesellschaftern die nicht weniger als drei Viertel (3/4) der Rechte der verbleibenden Gesellschafter repräsentieren. In diesem Fall ist die Genehmigung nicht erforderlich, wenn die Übertragung an Pflichtteilsberechtigte oder den überlebenden Lebenspartner erfolgt.

Art. 10. Tod, Entzug der Bürgerrechte, Konkurs und Insolvenz des Alleingeschafters oder eines der Gesellschafter führen nicht zur Beendigung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder Gesellschaftsdokumenten stellen.

Titel III: Geschäftsführung

Art. 12. Die Geschäftsführung besteht aus mindestens einem Geschäftsführer mit einer A Unterschriftsbefugnis (der "A Geschäftsführer") und mindestens einem Geschäftsführer mit einer B Unterschriftsbefugnis (der "B Geschäftsführer"), die nicht Gesellschafter der Gesellschaft sein müssen.

Die Geschäftsführung wird durch Beschluss der Gesellschafterversammlung bestellt und abberufen, welche ihre Befugnisse, Vergütungen und die Dauer ihres Mandats festsetzt.

Art. 13. Die Geschäftsführung kann unter ihren Mitgliedern einen Vorsitzenden wählen. Sie kann weiterhin einen Sekretär wählen, der nicht Geschäftsführer sein muss und der verantwortlich für das Halten der Protokolle der Sitzungen der Geschäftsführung und der Gesellschafter ist.

Die Geschäftsführung kommt auf Einberufung durch den Vorsitzenden oder zwei Geschäftsführer zusammen und zwar am Ort, der in der Einberufung der Sitzung genannt ist.

Schriftliche Einberufungsschreiben zu jeder Sitzung der Geschäftsführung müssen allen Geschäftsführern mindestens vierundzwanzig Stunden vor dem Zeitpunkt der Abhaltung der Sitzung zugestellt werden, außer in dringenden Fällen, wobei dann die Art des Dringlichkeitsfalles in dem Einberufungsschreiben genannt werden muss. Auf die Einberufung kann schriftlich oder per Fax oder E-Mail durch jeden Geschäftsführer verzichtet werden. Gesonderte Einberufungsschreiben sind nicht notwendig bei individuellen Sitzungen, die zu Zeiten und an Orten gehalten werden, welche aus einem Zeitplan hervorgehen, welcher vorher durch einen Geschäftsführungsbeschluss genehmigt wurde.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei jeder Sitzung vertreten lassen, indem er schriftlich oder per Telefax oder E-Mail einen anderen Geschäftsführer zum Vertreter bestellt.

Abstimmungen können auch schriftlich oder per E-Mail, Telegramm, Telex oder Fax durchgeführt werden.

Die Geschäftsführung kann nur wirksam beraten und handeln, wenn mindestens eine Mehrheit von Geschäftsführern auf der Sitzung anwesend oder vertreten ist. Die Entscheidungen werden durch eine Mehrheit der auf einer Sitzung anwesenden oder vertretenen Geschäftsführer getroffen.

Schriftliche Beschlüsse, die von allen Geschäftsführern genehmigt und unterzeichnet wurden, haben die selbe Wirkung wie Beschlüsse, über die auf Sitzungen der Geschäftsführung abgestimmt wurde.

Art. 14. Die Protokolle jeder Sitzung der Geschäftsführung werden von deren Vorsitzenden unterzeichnet oder, in dessen Abwesenheit, durch den vorübergehenden Vorsitzenden, der den Vorsitz dieser Sitzung übernommen hat.

Kopien und Auszüge solcher Sitzungen, die zur Vorlage in Rechtsangelegenheiten oder in sonstiger Weise kommen können werden durch den Vorsitzenden, den Sekretär oder zwei Geschäftsführer unterzeichnet.

Art. 15. Die Geschäftsführung verfügt über die weitestgehenden Befugnisse, jegliche Verwaltungs- und Verfügungshandlungen im Namen und im Interesse der Gesellschaft vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die nicht ausdrücklich durch das Gesetz oder die Satzung der Gesellschafterversammlung vorbehalten sind, fallen in die Zuständigkeit des Geschäftsführers/Rates der Geschäftsführer.

Die Geschäftsführung kann ihre Befugnisse betreffend die tägliche Geschäftsführung und Angelegenheiten der Gesellschaft, sowie die Vertretung der Gesellschaft betreffend solche Geschäftsführung und Angelegenheiten, mit vorherigem Beschluss der Gesellschafterversammlung, an ein oder mehrere Geschäftsführer oder an ein Komitee (dessen Mitglieder nicht zwingender Weise Geschäftsführer der Gesellschaft sein müssen) übertragen, welche unter den Bedingungen und Befugnissen, die von der Geschäftsführung festgelegt werden, beraten und beschließen. Die Geschäftsführung kann mit dem vorherigen einstimmigen Beschluss der Gesellschafterversammlung, jegliche Befugnisse und Sondervollmachten an jede Person, welche nicht zwingender Weise Geschäftsführer sein muss, übertragen, Angestellte einstellen oder absetzen und ihre Bezüge festsetzen.

Art. 16. Gegenüber Dritten wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift eines A Geschäftsführers und eines B Geschäftsführers oder durch die alleinige oder gemeinsame Unterschrift der Person (en), welcher solche Vertretungsmacht von den Geschäftsführern übertragen werden wird, verpflichtet.

Art. 17. In Ausübung ihres Mandats sind die Geschäftsführer nicht persönlich haftbar für die Verpflichtungen der Gesellschaft. Als Vertreter der Gesellschaft sind sie verantwortlich für die gewissenhafte Ausführung der ihnen obliegenden Pflichten.

Art. 18. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres mit Ausnahme des ersten Geschäftsjahres, das am heutigen Tage der Gesellschaftsgründung beginnt und am 31. Dezember 2008 endet.

Art. 19. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres wird durch die Geschäftsführung ein Jahresabschluss erstellt und den Gesellschaftern am Sitz der Gesellschaft zur Verfügung gestellt.

Von diesem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden 5% (fünf Prozent) zur Bildung der gesetzlichen Rücklage verwendet. Diese zwingende Verpflichtung zur Bildung von Rücklagen endet, wenn die Rücklagen einen Betrag erreicht haben, der 10% (zehn Prozent) des Stammkapitals der Gesellschaft entspricht.

Auf Empfehlung der Geschäftsführung entscheidet die Gesellschafterversammlung durch einstimmigen Beschluss über die Verwendung des jährlichen Gewinnes.

Vorschüsse auf Dividenden können zu jeder Zeit unter den nachfolgenden Bedingungen ausgezahlt werden:

1. die Geschäftsführung stellt einen Zwischenabschluss auf,
2. dieser Zwischenabschluss weist eine positive Bilanz auf, einschließlich der übertragenen Gewinne,
3. die Entscheidung Vorschüsse auf Dividenden zu gewähren wird anlässlich einer außerordentlichen Generalversammlung der Gesellschafter gefasst,
4. die Auszahlung erfolgt sobald die Gesellschaft die Sicherheit hat, dass die Rechte der Gläubiger nicht beeinflusst wurden.

Titel IV: Auflösung und Liquidation

Art. 20. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidatoren (welche natürliche Personen oder Körperschaften sein können) erfolgen, die durch die Gesellschafterversammlung ernannt werden, welche über diese Auflösung entschieden hat und ihre Befugnisse und Vergütungen festlegen wird.

Art. 21. Für alle Punkte, die nicht in der vorliegenden Satzung vorgesehen sind, gelten die Bestimmungen des Gesetzes vom zehnten August neunzehnhundertundfünfzehn über die Handelsgesellschaften wie abgeändert.

Zeichnung und Einzahlung

- Frau Morgane IMGRUND, vorgeannt, in ihrer Befugnis als Bevollmächtigter von Herrn Hans J. MENDE, vorgeannt, aufgrund der vorgezeichneten Vollmacht, gibt an, zehntausend (10.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1) im Namen und im Auftrag von Herrn Hans J. Mende zu unterzeichnen und die Bezahlung für vorgeannte Geschäftsanteile in bar vorzunehmen.

Beweis dieser Barzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben, sodass die Summe von zehntausend US Dollar (USD10.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

- Frau Morgane IMGRUND, vorgeannt, in ihrer Befugnis als Bevollmächtigter von Fritz R. KUNDRUN, vorgeannt, aufgrund der vorgezeichneten Vollmacht, gibt an, zehntausend (10.000) Geschäftsanteile zu einem Nennwert von je einem US Dollar (USD 1) im Namen und im Auftrag von Herrn Fritz R. KUNDRUN zu unterzeichnen und die Bezahlung für vorgeannte Geschäftsanteile in bar vorzunehmen.

Beweis dieser Barzahlung wurde dem unterzeichnenden Notar gegeben, sodass die Summe von zehntausend US Dollar (USD10.000) der Gesellschaft zur Verfügung steht.

Erklärung

Der unterzeichnete Notar erklärt hiermit die in Artikel 183 des Gesetzes von 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften vorgesehenen Bedingungen überprüft zu haben, und bescheinigt ausdrücklich, dass sie erfüllt worden sind.

Kosten

Zum Zwecke der Einregistrierung wird das Gesellschaftskapital auf 13.000.-€ abgeschätzt.

Die Kosten, Ausgaben, Vergütungen und Auslagen, unter welcher Form auch immer, welche der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehen werden, sind auf ungefähr 1.900.-€ abgeschätzt.

Beschlüsse der Gesellschafter

Sofort nach Gründung der Gesellschaft nahmen die Gesellschafter, welche das gesamte Stammkapital repräsentieren, vertreten wie vorbenannt, folgende Beschlüsse:

1. Der Sitz der Gesellschaft ist 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg;
2. Die Anzahl der A Geschäftsführer wird auf zwei (2) festgelegt;
3. Die folgenden Personen werden auf unbestimmte Zeit zu A Geschäftsführern ernannt:
 - Frau Kathleen HAYES, Sekretärin, wohnhaft in 475, Steamboat Road, Greenwich, CT 06830 USA und;

- Herr Hans J. MENDE, Geschäftsmann, wohnhaft in c/o RC Holsinger, attn: Bill Collier, 117 VIP Drive, Wexford, Pennsylvania, 15090 USA.

4. Die Anzahl an B Geschäftsführern wird auf drei (3) festgelegt.

5. Die folgenden Personen werden auf unbestimmte Zeit zu B Geschäftsführern ernannt:

- Herr Lambertus Seerden, Gruppenleiter, geboren am 8. Oktober 1969 in Smallingerland (Niederlanden), geschäftsansässig in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg,

- Herr Paul Lamberts, Senior Syndikusanwalt, geboren am 18. September 1965 in Tilburg (Niederlanden), geschäftsansässig in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg,

- Herr Johan Dejans, Geschäftsführer, geboren am 17. November 1966 in Aarschot (Belgien), geschäftsansässig in 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxemburg,

Der unterzeichnende Notar, der die englische Sprache beherrscht, erklärt hiermit, dass auf Wunsch der obengenannten erschienenen Partei, die vorliegende Urkunde in englischer Sprache verfasst wurde, gefolgt von einer deutschen Version. Gemäß dem Wunsch derselben Partei und im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Geschehen und aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Verlesung der Urkunde an die Komparentin, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Gezeichnet: M. Imgrund, Frieders.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 juin 2008, Relation: LAC/2008/25024. — Reçu à 0,50%: soixante-quatre euros soixante-neuf cents (€ 64,69.-).

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG, auf stempelfreiem Papier, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Luxemburg, den 26. Juni 2008.

Paul FRIEDERS.

Référence de publication: 2008082433/212/396.

(080094208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Sarasin Fund Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 50, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 53.780.

CLOTURE DE LIQUIDATION

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 avril 2008

En date du 28 avril 2008, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé:

- de clôturer la liquidation et dissoudre la société,

- de conserver les livres et les documents de la société dissoute, pour une période de cinq ans, au 50, avenue J.F. Kennedy, L-2951 Luxembourg.

Luxembourg, le 4 juin 2008.

Pour extrait sincère et conforme

Pour Sarasin Fund Selection

Fortis Banque Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008081780/584/20.

Enregistré à Luxembourg, le 25 juin 2008, réf. LSO-CR09580. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080093402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

Luxaviation S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Luxembourg-Airport.

R.C.S. Luxembourg B 139.535.

STATUTS

L'an deux mille huit, le treize juin.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1) BONDI Capital S.A., R.C.S. B Numéro 123.534, avec siège social au 11, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, ici représentée par son administrateur unique Monsieur Patrick HANSEN, employé privé, demeurant au 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf.

2) NVB S.A., avec siège social au 7, rue Thomas Edison, L-1445 Strassen, ici représentée par Monsieur Philippe Kauffman, employé privé, demeurant au 6A, rue du Bois, L- 7480 Tuntange, en vertu d'une procuration sous seing privé établie à Luxembourg, le 11 juin 2008.

Laquelle procuration, signée ne varietur par le mandataire du comparant et par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles comparantes, représentées comme dit ci-dessus, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'elles vont constituer entre elles:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de LUXAVIATION S.A.

Art. 2. Le siège social est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Art. 3. La durée de la société est illimitée.

Art. 4. La Société a pour objet les transports aériens de personnes et de marchandises; la location d'aéronefs et de matériel aéronautique et électronique; l'affrètement, l'achat et la vente d'appareils aéronautiques et électroniques, l'achat et la vente d'aéronefs, l'entretien d'aéronefs et tous travaux en relation avec l'aviation civile.

En général, elle pourra accomplir toutes opérations généralement quelconques commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou qui sont de nature à le favoriser ou à le développer.

La Société peut procéder à toute transaction se rapportant directement ou indirectement à l'acquisition de participations dans toute entreprise quelle qu'en soit la forme, ainsi qu'à l'administration la gestion, le contrôle et le développement de telles participations.

De plus, la Société peut acquérir directement ou indirectement, gérer, accroître, louer et disposer de biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de titres, obligations, bons de caisse et tous titres de dettes sous forme nominative et soumise à des restrictions de transfert. La Société peut accorder tous crédits, y compris les intérêts de prêts et/ou émissions de valeurs mobilières. À ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations et les obligations de sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et à toute société faisant partie du même groupe de sociétés que la Société et elle peut assister ces sociétés pour, y inclus, mais non limité à la gestion et le développement de ses sociétés et leur portefeuille, financièrement par des prêts, avance set garanties. Elle peut nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 5. Le capital social est fixé à deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-), représenté par deux mille six cents (2.600) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Art. 6. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance, et qui contiendra les indications prévues à l'article trente-neuf de la loi concernant les sociétés commerciales.

La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions seront délivrés d'un registre à souches et signés par le président du conseil d'administration et un autre administrateur.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action.

S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Le conseil d'administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Les obligations doivent être signées par deux administrateurs; ces deux signatures peuvent être soit manuscrites, soit imprimées, soit apposées au moyen d'une griffe.

Art. 7. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 8. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Le conseil d'administration désigne son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent. Le premier président pourra être désigné par l'assemblée générale. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Les administrateurs seront convoqués séparément à chaque réunion du conseil d'administration. Sauf le cas d'urgence qui doit être spécifié dans la convocation, celle-ci sera notifiée au moins vingt-quatre heures avant la date fixée pour la réunion.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique, étant admis.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiqués dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

Les réunions du conseil d'administration pourront se tenir également par conférence téléphonique ou par vidéoconférence, les administrateurs pouvant, en cas d'urgence, émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou courrier électronique.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Les décisions du conseil d'administration seront constatées par des procès-verbaux, qui seront insérés dans un registre spécial et signés par au moins un administrateur.

Les copies ou extraits de ces minutes doivent être signés par le président du conseil d'administration ou par deux administrateurs.

Un administrateur ayant des intérêts personnels opposés à ceux de la société dans une affaire soumise à l'approbation du conseil d'administration, sera obligé d'en informer le conseil et de se faire donner acte de cette déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations afférentes du conseil d'administration.

Lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires, avant de procéder au vote de toute autre question, les actionnaires seront informés des matières où un administrateur a un intérêt personnel opposé à celui de la société.

Au cas où un membre du conseil d'administration a dû s'abstenir pour intérêt opposé, les résolutions prises à la majorité des membres du conseil d'administration présents ou représentés à la réunion et qui votent, seront tenues pour valables.

Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs de la société, ou par la seule signature de toutes personnes auxquelles pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 10. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 1^{er} jeudi du mois de mai à 17 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration sera obligé de convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires représentant au moins un cinquième du capital souscrit le demandera par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Les dividendes, s'il y a lieu à leur distribution, seront distribués à l'époque et au lieu fixés par le conseil d'administration en deans les limites fixées par l'assemblée générale.

En respectant les prescriptions légales des acomptes sur dividendes peuvent être autorisés par le conseil d'administration.

L'assemblée générale peut décider d'affecter des profits et des réserves distribuables au remboursement du capital sans réduire le capital social.

Art. 14. La société pourra être dissoute à tout moment par décision d'une assemblée générale statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, l'assemblée générale règle le mode de liquidation et nomme un ou plusieurs liquidateurs et détermine leurs pouvoirs.

Sur l'actif net provenant de la liquidation après apurement du passif, il sera prélevé la somme nécessaire pour rembourser le montant libéré des actions; quant au solde, il sera réparti également entre toutes les actions.

Art. 15. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2008.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2009.
- 3) La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les actions ont été souscrites de la manière suivante:

1) BONDI Capital S.A., préqualifiée, mille trois cent vingt-six actions	1.326
2) NVB S.A., préqualifiée, mille deux cent soixante-quatorze actions	1.274
Total: deux mille six cents actions	2.600

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de deux cent soixante mille euros (EUR 260.000,-) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élèvent approximativement à la somme de trois mille quatre cents euros (3.400,-).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3), et celui des commissaires aux comptes à un (1).

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Nikolay Bogachev né le 17 août 1953 à Moscou (Russie) et résident au 2, rue des Violettes à Strassen (Luxembourg),

b) Monsieur Patrick Hansen né le 26 octobre 1972 à Luxembourg (Luxembourg) et résident au 5, rue Wangert, L-6931 Mensdorf (Luxembourg);

c) Monsieur Philippe Kauffman né le 9 juillet 1970 à Luxembourg (Luxembourg) et résident 6A, rue du Bois, L-7480 Tuntange (Luxembourg), Président du Conseil d'Administration.

3.- Est appelé à la fonction de commissaire aux comptes:

FIDUCIAIRE FRH S.à r.l., R.C.S. B Numéro 58.155, avec siège social au 134, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

4.- Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2013.

5.- Le siège social est établi à L-1110 Luxembourg, Luxembourg-Airport.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux mandataires des comparantes, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Hansen, P. Kauffman et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 17 juin 2008. LAC/2008/24503. - Reçu mille trois cents euros.

Eur 0,50% = 1.300.-.

Le receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 juin 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008082430/5770/196.

(080093883) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} juillet 2008.

Picardy Wind S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 102.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 116.500.

In the year two thousand and eight, on the fifth of May.

Before US Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

Hg Pooled Management Limited acting by, for and on behalf of Hg Renewable Power Partners, L.P., a limited partnership incorporated and existing under the laws of England, having its registered seat at Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernsey, registered at the Companies House under number LPO10721,

here represented by Régis Galiotto, employee with professional address at Luxembourg,

by virtue of a proxy established on May 2008.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing person is the sole shareholder of the private limited liability company established in Luxembourg under the name of Picardy Wind S.à r.l. (the "Company"), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 116.500, incorporated pursuant to a deed of Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, dated May 16th, 2006, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1415, on July 22nd, 2006. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on January 12th, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1540, on July 24th, 2007.

II. The Company's share capital is set at eighty thousand Euro (€ 80,000.-) divided into:

- Three thousand, one hundred and ninety-eight (3,198) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One (1) Class B Share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), subscribed and fully paid up; and

- One (1) Class C Share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, subscribed and fully paid up.

III. The sole shareholder resolved to increase the corporate capital by twenty-two thousand, five hundred Euro (€ 22,500.-) in order to raise it from its present amount of eighty thousand Euro (€ 80,000.-) to one hundred and two thousand, five hundred Euro (€ 102,500.-) by creation and issue of nine hundred (900) Class C Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each and vested with the same rights as the existing Class C Shares.

Subscription - payment

Hg Renewable Power Partners, L.P., prenamed, through its proxyholder, declared to subscribe to the nine hundred (900) Class C Shares, and have them fully paid up in nominal value by a contribution in cash in the amount of twenty-two thousand, five hundred Euro (€ 22,500.-).

All the shares have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty-two thousand, five hundred Euro (€ 22,500.-) is at the free and entire disposal of the Company, as was certified to the undersigned notary.

IV. Pursuant to the above increase of capital, article 9 of the articles of incorporation is amended and shall henceforth read as follows:

"The Company's share capital is set at one hundred and two thousand, five hundred Euro (€102,500.-) divided into:

- Three thousand, one hundred and ninety-eight (3,198) Class A Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, all subscribed and fully paid up;

- One (1) Class B Share with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-), subscribed and fully paid up; and

- Nine hundred and one (901) Class C Shares with a nominal value of twenty-five Euro (€ 25.-) each, subscribed and fully paid up".

V. The sole shareholder resolved to appoint as Manager, Mr. Jean Perarnaud, born in Talence (France), on February 4th, 1974, with address at 29b, Elsworthy Road, NW3 3BT London, United Kingdom, for an undetermined duration.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at 1,500.- Euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq mai.

Par-devant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Hg Pooled Management Limited agissant par, pour et au nom de Hg Renewable Power Partners, L.P., un "limited partnership", constitué selon les lois de l'Angleterre, ayant son siège social à Alexander House, 13-15 Victoria Road, St Peter Port, Guernesey et enregistré auprès du "Companies House" sous le numéro LP010721,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, avec adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée en mai 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de Picardy Wind S.à r.l. (la «Société»), ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 116.500, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 mai 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1415, le 22 juillet 2006. Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 12 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1540, le 24 juillet 2007.

II. Le capital social de la Société est fixé à quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-) divisé en:

- Trois mille cent quatre-vingt-dix huit (3.198) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Une (1) Part Sociale de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrite et libérée; et

- Une (1) Part Sociale de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-), entièrement souscrite et libérée.

III. L'associée unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500,-) pour le porter de son montant actuel de quatre-vingt mille Euros (€ 80.000,-) à cent deux mille cinq cents Euros (€ 102.500,-) par la création et l'émission de neuf cents (900) Parts Sociales de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, ayant les mêmes droits que les Parts Sociales de catégorie C existantes.

Souscription - libération

Hg Renewable Power Partners,. L.P., prénommé, par son mandataire, déclare souscrire aux neuf cents (900) Parts Sociales de catégorie C et les libérer intégralement en valeur nominale par un apport en numéraire de vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500,-).

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de vingt-deux mille cinq cents Euros (€ 22.500,-) est à la libre et entière disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

IV. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'article 9 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à cent deux mille cinq cents Euros (€102.500,-) divisé en:

- Trois mille cent quatre-vingt-dix huit (3.198) Parts Sociales de Catégorie A d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées;

- Une (1) Part Sociale de Catégorie B d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€25,-), entièrement souscrite et libérée; et

- neuf cent une (901) Parts Sociales de catégorie C d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (€ 25,-) chacune, entièrement souscrites et libérées».

V. L'associée unique décide de nommer en qualité de Gérant, M. Jean Perarnaud, né à Talence (France), le 4 février 1974, ayant son adresse au 29b, Elsworthy Road, NW3 3BT Londres, Royaume-Uni, pour une durée indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de 1.500.- Euro.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont Procès-verbal, fait et passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 07 mai 2008. Relation: LAC/2008/18540. — Reçu cent douze euros et cinquante cents (112,50.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 MAI 2008.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008081594/211/129.

(080093026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.

In.Tra.Mag S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith.

R.C.S. Luxembourg B 49.148.

L'an deux mille huit, le dix juin.

Par-devant le soussigné Fernand UNSEN, notaire de résidence à Diekirch.

A comparu:

Monsieur Jacques ALARDIN, commerçant, né à Haine St. Paul (Belgique) le 4 mai 1950, époux de Madame Teresa CORSI, demeurant à L-7740 Colmar Berg, 19, avenue Gordon Smith.

Lequel comparant a, par les présentes déclaré céder et transporter sous les garanties ordinaires et de droit à Madame Katia RINALDI, employée privée, née à Lucerne (Suisse) le 23 mars 1976, demeurant à I-81049 Mignano Monte Lungo (Italie), 12, via Merli,

cent quatre-vingt-dix-neuf (199) parts sociales de la société à responsabilité limitée "IN.TRA.MAG, S.à r.l.", avec siège social à L-7740 Colmar-Berg, 19, avenue Gordon Smith, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 10 novembre 1994, publié au Mémorial C, numéro 49 du 31 janvier 1995,

pour le prix de quatre-vingt-dix-huit mille cinq cents (98.500) euros, en acompte duquel Monsieur Jacques ALARDIN déclare avoir reçu avant la passation des présentes la somme de vingt-cinq mille (25.000) euros ce dont il consent pour autant bonne et valable quittance.

Madame Katia RINALDI s'oblige à payer le solde du prix de vente, soit la somme de soixante-treize mille cinq cents (73.500) euros par dix-huit mensualités de quatre mille quatre-vingt-trois virgule trente-trois (4.083,33) euros, sans intérêts.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Madame Katia RINALDI, employée Erivée, née à Lucerne (SUI) le 23 mars 1976, sera propriétaire des parts cédées à partir de ce jour et elle aura droit aux revenus et bénéfices dont elles seront productives à partir de ce jour. Elle sera subrogée dans tous les droits et obligations attachés aux parts cédées.

Les frais et charges sont à la charge de la société IN.TRA.MAG, S.à r.l.

A la suite de ces cessions, les comparants ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Suite à la cession de parts qui précède, l'article six des statuts aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 6.** Le capital social est fixé à vingt-cinq mille (25.000) euros, représenté par deux cent (200) parts sociales de cent vingt-cinq (125) euros chacune. Ces parts ont été souscrites comme suit:

1. Madame Katia RINALDI, préqualifiée, cent quatre-vingt-dix-neuf parts sociales	199
2. Monsieur Jacques ALARDIN, préqualifié, une part sociale	1
Total: deux cent parts sociales	200

Deuxième résolution

Les associés décident de modifier l'objet social de la société et par conséquence de modifier l'article deux des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" **Art. 2.** La société a pour objet:

1. l'achat, la vente, l'importation, l'exportation de marchandises;
2. le transport national et international de marchandises par route.

La société a aussi comme objet la prise de participation dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères.

La société peut effectuer toutes opération immobilières, mobilières et financières pouvant se rapporter directement ou indirectement aux activités ci-dessus décrites ou susceptibles d'en faciliter l'accomplissement."

Troisième résolution

Les associés décident de nommer Monsieur Jacques ALARDIN gérant technique pour la branche "l'achat, la vente, l'importation et l'exportation de marchandises" et de nommer Madame Katia RINALDI gérante technique pour la branche "transport national et international de marchandises par route."

La société se trouve engagée par la signature conjointe des deux gérants.

Dont acte, fait et passé à Diekirch en l'étude, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée, les comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Alardin, Rinaldi, F. Unsen.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2008. Relation: DIE/2008/5298. - Reçu douze euros. 12 €.

Le Receveur (signé): Tholl.

POUR EXPEDITION CONFORME délivrée à la demande de la société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 25 juin 2008.

Fernand UNSEN.

Référence de publication: 2008081598/234/59.

(080092930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2008.